

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 64 (1979)
Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen



12

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
64^e année
Lausanne
Décembre 1979

J.A. 1000 Lausanne 1

Noël-Fête de l'Enfant-Dieu 1979 : année de l'enfant

Noël : c'est tout d'abord un enfant. Ecoutez le message des anges : « Je vous annonce une grande joie : il nous est né un Sauveur... un nouveau-né couché dans une crèche... tu lui donneras le nom de Jésus : il sauvera son peuple de ses péchés. »

Les mystères essentiels de notre religion : Incarnation, Rédemption.

Comme à la naissance de Jean-Baptiste, chacun se pose une question : que sera cet enfant ? Sera-t-il général ou caporal ?

Un cas spécial est celui du fils de Napoléon : maître de la France, maître de l'Europe, il voulait assurer sa dynastie, et quand naquit son fils en 1810, il dit : « L'avenir est à moi. » Et le poète répond : « L'avenir est à Dieu. » Cinq ans après, son régime est par terre, et son fils, l'Aiglon, mourra très jeune à Vienne dans son uniforme blanc. L'avenir !

Il est bien évident que les enfants, c'est l'avenir, ce sont les hommes et les femmes de demain, quand nous-mêmes nous ne serons plus là.

1979 : l'année de l'enfant. A cette occasion dans des écrits et des émissions, on a dit beaucoup et de fort belles choses. Ne craignez pas : je ne veux pas reprendre ce qui a été excellemment dit par d'autres. Je voudrais seulement — et c'est mon rôle — ajouter quelques réflexions chrétiennes.

Un enfant a besoin de beaucoup de choses : manger, boire, des habits,

soins d'hygiène, et l'argent, etc., etc. Il a surtout besoin d'amour. S'il manque cela, même s'il a tout le reste, c'est fichu. S'il a cela, même si d'autres choses lui manquent, il est heureux. Ce que nos compatriotes suisses-allemands appellent die « Nestwärme », et que nous appelons « la chaleur du nid ». On connaît la conversation du jeune Mozart à Versailles avec la reine Marie-Antoinette, deux Viennois qui se retrouvent : « Madame, je te jouerai tout ce que tu veux, et comme il faut, mais auparavant, il faut que tu me dises que tu m'aimes. ».

Nos enfants ont aussi besoin de formation : d'une éducation à une certaine vie morale. Là, il y a deux excès à éviter : un autoritarisme à la mode

de 1900 ou 1920 : les parents voulaient tout commander, quand les enfants étaient petits, et quand ils étaient grands, ils voulaient encore choisir le conjoint. C'était nettement exagéré. On a passé à l'excès contraire : tout laisser faire, chacun fait comme il veut et il n'y pas de mal à cela, la politique du chien crevé au fil de l'eau ? Et c'était encore pire. Avec un mélange de souplesse et de fermeté, il faut leur faire comprendre qu'un peu de morale, même aujourd'hui, ce n'est pas nuisible, mais plutôt utile, que les bons vieux commandements peuvent encore aujourd'hui être utiles et contribuer au bonheur.

Et surtout : ne pas oublier l'essentiel : donnez tout ce que vous voulez à vos enfants pour leur bonheur, mais

Nous souhaitons à tous nos lecteurs de

Joyeuses fêtes

et leur présentons nos

*meilleurs vœux
pour la
nouvelle année*

La rédaction du « MESSAGER RAIFFEISEN »

n'oubliez pas de leur donner Dieu. «Que sert à l'homme de gagner tout l'univers, s'il vient à perdre son âme.» Un homme doit savoir: qui il est, d'où il vient, où il va, pourquoi il vit et pourquoi il meurt. Un document ecclésiastique romand nous posait un problème: beaucoup d'enfants arrivent en première année de catéchisme sans avoir fait aucune expérience chrétienne, aucune expérience de dialogue avec Dieu, sans savoir prier, sans que leur foi soit éveillée.

Quel dommage! Une fête de Noël nous pose pas mal de problèmes et pas mal de questions...

Et malgré tout, Noël, c'est un mystère d'espérance. Noël de la foi, Noël de l'enfant. Petit bébé, petit enfant de l'an 1980, mets-toi en route vers l'an 2000, avec foi et confiance, avec l'Emmanuel, Dieu avec nous, Dieu avec toi.

Abbé Christophe

Un acte sensé

«L'insensé dit en son cœur, il n'y a point de Dieu.» Cette réaction décrite au premier verset du psaume 14, reste actuelle! Notre société industrielle, inspirée par des méthodes scientifiques, par la statistique et la prospective, dévorée par la passion de l'avoir au détriment de l'être, dévalue complètement les valeurs, cependant essentielles, du cœur. Elle se moque de la mise en garde de Pascal: «Le cœur a des raisons que la raison ne connaît pas.»

Ainsi l'homme moderne, en dépit de tous ses efforts, est atteint d'une incurable invalidité d'âme qui met en danger mortel sa capacité d'être.

Noël, avec son merveilleux et sa poésie, qu'allons-nous en faire? Le sens premier de cet événement nous échappe. La célébration de la fête se résume à faire des achats, un sapin, des cadeaux, à préparer une fête de famille plus ou moins réussie. Quant au Fils de Dieu, on l'enferme soigneusement dans l'étable; il ne nous dit plus rien, statistique et prospective sont impuissantes devant ce mouvement de la grâce. Notre cœur atteint par la lèpre de l'avoir est incapable d'en saisir l'existentielle signification.

Noël, un assemblage de contes pour les enfants, rien de plus. On entend souvent des adultes dire: «Nous ne fêterons pas Noël, les enfants sont

devenus trop grands.» Noël, fête de l'enfance du cœur! La foi maintient jeune la vie du dedans, elle la rend capable de participer à la sagesse de Dieu. Seule la foi nous rend capables d'atteindre l'intelligence absolue, qui s'incarne dans l'enfant de Bethléem. Cette révolutionnaire transformation de la perspective de la vie, ce passage de l'avoir à l'être, les mages nous en donnent une image typique. Ces sages de la lointaine Babylone, ces savants mathématiciens et astronomes, ont quitté leurs observatoires et leurs laboratoires, pour suivre une étoile. Elle les conduit non vers un congrès international de spécialistes, mais vers une étable dans une obscure bourgade. Que font-ils en ce lieu? Une scène qui renverse nos idées admises! Ils se prosternèrent devant cet enfant, l'adorèrent et lui firent de fabuleux présents, de l'or, de l'encens, de la myrrhe. Toutes les subtilités de leur intelligence, leurs rationnelles méthodes s'estompent, leur cœur, vivifié

par la joie, leur fait découvrir la suprême sagesse, le Christ, le Sauveur auquel ils remettent les trésors de la terre. Cette prosternation des sages du monde devant la sagesse de Dieu, nous dévoile le chemin de la vie. Ce chemin sur lequel toutes les humaines capacités, tous les dons de notre intelligence, tous nos avoirs sont subordonnés à la sagesse de Dieu.

La grande leçon des mages nous enseigne le seul acte sensé, capable d'illuminer la nuit de nos angoisses, de nos insécurités, de nos fausses valeurs. La nuit de notre obsession de l'avoir ne peut s'éclairer qu'en suivant le chemin tracé par l'étoile qui nous conduit au rendez-vous avec le Dieu d'amour.

Dans le galimatias des discours des prétendues sagesse du monde, dans la turbulence des guerres politiques et économiques, prendre au sérieux l'acte sensé des mages est notre unique espérance.

DuBois

Chronique économique

Prévisions et comparaisons

L'analyse de la situation économique du pays ou du monde industriel, sur un plan général ou par branches d'activités, est chose relativement aisée. Les informations que nous procurent régulièrement les organismes officiels nationaux et internationaux, les grandes banques et les organismes privés permettent de dresser un inventaire, de prendre la température.

Les prévisions, même à long terme, sur ces bases, étaient également chose relativement facile jusqu'à une époque pas tellement éloignée. Aujourd'hui, cet art de la prévision est devenu extrêmement ardu et ceux qui s'y risquent sont souvent démentis par les faits et sont également l'objet des foudres des responsables politiques et économiques, car la prévision influence de manière irrationnelle les réactions des agents de l'économie.

Récemment, le professeur Pierre Goetschi admit très honnêtement que les prévisions faites en 1968 dans une étude présentée à la journée romande de publicité ont été infirmées par les faits, car il y eut de «grandes sur-

prises»: dévaluation du dollar en 1971, quadruplement du prix du pétrole en 1973, récession en 1975, développement du chômage et de l'inflation etc., autant de phénomènes qui n'avaient pas été prévus et qui, admettons-le, pouvaient difficilement être prévus il y a dix ans. Ces «surprises» sont toujours plus dans l'ordre des choses possibles, d'où la prudence de plus en plus grande des spécialistes de l'extrapolation.

Qui croire en effet? Récemment, un professeur de Lausanne estimait que ce n'est qu'à la fin du siècle que l'économie suisse verrait le bout du tunnel. Dans son dernier rapport, la direction générale de la Banque nationale suisse rappelle que le Secrétariat général de l'OCDE vient de reviser à la baisse ses prévisions économiques.

Ce qui ressort d'une manière générale des nombreuses analyses que nous avons consultées, c'est la prudence et un sentiment d'insécurité. C'est ce qu'exprime fort bien Françoise Giroud dans son ouvrage «La Comédie du Pouvoir» (Fayard 1977): «Ce qui est nouveau, c'est le sentiment diffus d'insécurité générale, d'une sorte

d'impuissance des dirigeants à prévoir et à maîtriser l'avenir» (cité par la «Documentation financière» de la banque Hentsch et Cie à Genève, octobre 1979). Cette impuissance est parfois la conséquence de l'incompatibilité entre économie et politique, entre politique économique et politique tout court. C'est ce que relève une très intéressante étude du bulletin économique de la Banque de Paris et des Pays-Bas (octobre 1979): «Tous les scénarios que l'on a pu élaborer ici ou là pour 1980 reposent sur la coïncidence de deux données politiques contradictoires dont les conséquences économiques sont dangereuses: pour gagner les élections un président américain doit se présenter devant les électeurs dans une période d'activité soutenue; pour ne pas perdre les élections un Chancelier allemand doit combattre l'inflation par tous les moyens». Ces deux axiomes — qui demandent à être vérifiés ajoute l'étude — conduisent à une conclusion pessimiste, car une relance artificielle de l'économie avant que ne soit ralentie la poussée inflationniste peut réserver des lendemains douloureux.

La prudence des études prospectives se rencontre également dans les nouveaux rapports du Centre d'études prospectives de Saint-Gall qui insiste sur le fait que notre avenir économique ne se laisse pas prévoir: la prévision économique ne veut donc pas spéculer sur un avenir qui ne se laisse pas prévoir, mais cherche à susciter la réflexion sur ce que pourrait être cet avenir. Récemment, nous entendions M. Jean-Pierre Bonny, le directeur de l'OFIANT, déclarer «qu'il est en tout cas certain que les pronostics amers de certains spécialistes de la prévision économique, qui nous annonçaient l'automne dernier jusqu'à 50 000 chômeurs complets en 1979, nous font sourire aujourd'hui.»

Il n'en reste pas moins que nous assistons actuellement à un foisonnement de thèses pessimistes basées sur des réalités du moment: accroissement du déséquilibre entre pays riches et pays pauvres, marasme monétaire, pénurie annoncée des matières premières et des produits énergétiques, etc. Il y a là une sorte de contradiction, car ces nouveaux pessimistes souhaitent en même temps une plus grande coopération entre pays riches et pays pauvres et une croissance éco-

nomique plus lente. C'est ce qui fait demander à Christopher Hurn (Journal de Genève du 10 août 1979) si ces nouveaux pessimistes croient que la fin de la croissance rapide annonce le début d'une société plus coopérative et plus humaine. Et l'auteur de cette étude conclut: «J'ai l'impression que peu d'entre eux ont sérieusement réfléchi à la question. En fait, le nouveau pessimisme et la nouvelle mentalité de la pénurie reflètent essentiellement un dégoût moral face à une forme particulière de consommation ostentatoire, alors que ce dont nous avons besoin, c'est d'une étude rationnelle des moyens de partager plus équitablement les fruits de la croissance économique».

Nous pourrions continuer longtemps encore à comparer les opinions des économistes. Ces quelques exemples montrent bien que nous vivons une période d'incertitude, laquelle période conduit certains à profiter de l'anniversaire de la grande crise économique de 1929 pour se demander si nous ne sommes pas à présent au seuil d'un même cataclysme.

Comparaison n'est pas raison

La question qui revient très souvent aujourd'hui est celle-ci: «un krach boursier du genre de celui de 1929 est-il encore possible?» Cette question n'est plus posée seulement par des économistes, mais aussi par Monsieur tout le monde, tant la sinistrose a été prêchée... et puis, il y eut le fameux *mardi 9 octobre 1979* où un vent de panique souffla sur la bourse de Wall Street et où plus de cinquante millions de titres changèrent de main, tendance qui se prolongea toute la semaine, dans des proportions qui ne furent jamais atteintes même en 1929!

Ce qui nous paraît certain, c'est qu'une grande crise ne peut plus trouver aujourd'hui dans la bourse des valeurs un détonateur. Même une crise de la gravité de celle des années 29 ne semble plus envisageable. Voyons la bourse d'abord. Depuis 1929, des garde-fous ont été mis en place. Un investissement à la bourse ne peut plus se faire à crédit faible, mais il doit être couvert pour le moins à 50%, ce qui élimine les spéculateurs les moins solvables et souvent les plus hasardeux. D'autre part, les placements en bourse sont le fait actuellement en grande partie des investis-

seurs dits «institutionnels», c'est-à-dire des compagnies d'assurances, des fonds sociaux etc. qui sont plus à la recherche d'un investissement que d'un rendement spéculatif. Cela donne une stabilité de base qui n'existait pas il y a cinquante ans. Enfin, les valeurs en bourse sont détenues aujourd'hui par un plus grand nombre d'actionnaires, grâce en particulier à la baisse de la valeur nominale des actions (capitalisme populaire) et la spéculation est également le fait d'autre marchés: monnaies, or, matières premières. Ce n'est donc plus du côté de la bourse qu'il faut craindre un déclenchement de crise, mais bien plutôt du côté des monnaies. Nous

Rédacteur responsable

Paul Puipe, secrétaire
de l'Union suisse
des Caisses Raiffeisen
Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Impression

GRAFIPRESS
Imprimerie Raymond Fawer SA
1020 Renens VD

Régie des annonces

Annonces Suisses SA,
9001 Saint-Gall et succursales

Service des abonnements

(changements d'adresses, nouveaux abonnements des Caisses affiliées, etc.):
Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Au sommaire de ce numéro:

La Chronique économique

Page 194 à 196

Clôture annuelle des comptes et établissement du bilan au 31.12.1979

Page 200 à 201

Nouvelle technique d'émission pour les emprunts de la Confédération

Page 202

Nouvelle loi fédérale sur le crédit à la consommation

Page 204 à 205

Nouvelles des Caisses affiliées

Page 207 à 209

Quelques vœux de la clientèle de nos Caisses Raiffeisen

Page 209 à 211

Distinction offerte par l'Union suisse aux membres des conseils, aux gérantes et gérants en fonction depuis 25 ans

Page 211

avons fait à plusieurs reprises déjà l'expérience de la fragilité de ce marché !

Venons-en alors à l'économie elle-même. La bourse ne semble plus être aussi vulnérable qu'en 1929, mais l'économie mondiale peut-elle encore connaître une crise de la gravité, de la durée et de l'ampleur de cette « grande crise » de sinistre mémoire ? Pour répondre à cette question, les économistes se montrent plus prudents et sont parfois d'un avis opposé. S'il est vrai que l'économie mondiale est actuellement devenue très vulnérable (inflation, facture pétrolière, marasme du système monétaire, etc...), il ne semble plus possible que nous connaissions une crise totale du genre de celle des années 29. En premier lieu, même si les doctrines et les politiques économiques sont parfois contradictoires, il ne fait pas de doute que les gouvernements et les institutions internationales ont actuellement les moyens politiques et théoriques de corriger les effets d'une crise. L'interventionnisme économique et social a fait des progrès. Les expériences sont partiellement profitables. Les institutions sociales garantissent une demande de base à l'économie.

Nous connaissons sans doute bien des difficultés. Nous pourrions parler de dépression, de ralentissement, de graves problèmes sociaux, de dérèglements monétaires, d'inflation. Mais il ne pourra plus s'agir de grande crise mondiale de surproduction. Selon certains observateurs, ce n'est pas moins inquiétant. Nous ne partageons pas ce pessimisme.

Roger Schindelholz

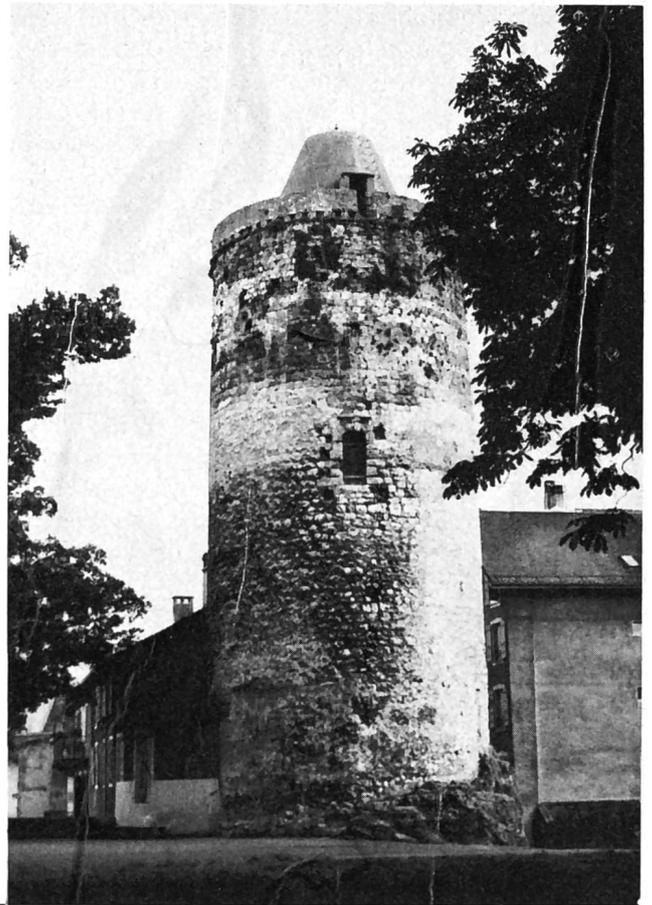
Dans nos Caisses Raiffeisen

Taux d'intérêt pour 1980

Nous nous référons à la traditionnelle circulaire de fin d'année « Taux d'intérêt pour 1980 » que les présidents, les gérantes et les gérants des Caisses affiliées auront reçue au moment où ce numéro sortira de presse. Nous ne reviendrons pas en détail sur les taux proposés par la direction de l'Union suisse pour chaque catégorie de dépôts ou de comptes débiteurs.

Les observations faites, une fois de plus, durant l'exercice en cours nous incitent à quelques réflexions à propos

Orbe, tour de guet



des conditions offertes aux créanciers. L'application de taux d'épargne et obligataires quelque peu supérieurs à ceux des bons établissements concurrents a été de tout temps la forme de propagande la plus convaincante, la plus percutante de nos Caisses Raiffeisen. Il convient toutefois de rester dans des limites raisonnables, d'éviter tout excès qui pourrait avoir des effets contraires en semant le doute sur la qualité de la gestion d'instituts obligés de sortir des chemins battus afin de s'attirer les faveurs du public. Et, en écrivant « limites raisonnables » nous songeons à un avantage de 1/4 %. Cette différenciation est reconnue ou admise tacitement par la Banque nationale suisse qui, lors de la fixation de nouveaux taux pour les obligations, concède régulièrement aux banques régionales, aux Caisses d'épargne et aux Caisses Raiffeisen un supplément de 1/4 % par rapport aux conditions admises pour les grandes banques, les banques cantonales, les succursales et sociétés dépendant de grandes banques étrangères. Un avantage de 1/4 % peut être également accordé pour l'épargne, à la condition toutefois qu'il n'entrave pas la réalisation d'un bénéfice suffisant.

Taux hypothécaires stables pour l'instant

Avec effet au 2 août 1979, les taux des obligations ont été modifiés, toujours moyennant le consentement de la Banque nationale suisse (BNS). Un nouvel examen des conditions d'émission des bons de caisse, au cours de la première semaine de septembre, n'apporta pas encore l'adaptation souhaitée alors par certains établissements bancaires, la BNS plaidant en faveur du maintien des taux ratifiés en juillet. Cependant, par lettre du 23 octobre, l'institut d'émission informait les banques de son accord à une seconde hausse des taux obligataires. Les nouvelles conditions figurent dans la circulaire du 24 octobre 1979 adressée à tous les instituts affiliés.

Cette adaptation était imposée par l'évolution de la situation, intervenue dans l'intervalle et concrétisée au cours des premières semaines d'octobre par une majoration généralisée des taux d'intérêt sur les marchés internationaux, qui entraîna un fléchissement de la préférence accordée jusque-là aux obligations suisses. Certains commentateurs affirmèrent même que celles du rayon de l'euro-dollar connurent une des plus sombres

semaines de leur histoire (Gazette de Lausanne du 10.10.1979).

Il fallait donc créer en quelque sorte un climat favorable en offrant des conditions plus attractives dans ce secteur, sans doute en prévision d'un nouvel appel au marché des capitaux par la Confédération, programmé pour la fin octobre — ce qui a été réellement le cas.

L'apparition du taux de 4% pour les obligations à long terme de nos Caisses Raiffeisen a quelque peu inquiété les preneurs de crédit; ceux-ci craignent que ces nouveaux changements n'iront pas sans provoquer, à brève échéance, une hausse des taux hypothécaires, juste à un moment où l'activité de construction est très dense, résultat d'une vaste campagne de propagande centrée sur les taux bas en vigueur actuellement. Lors de la conférence de presse d'automne de la BNS, les représentants de sa direction générale, passant en revue l'évolution de la situation des marchés et des taux d'intérêt, affirmèrent qu'il était sans doute prématuré de se livrer maintenant déjà à des spéculations sur la hausse des taux de cette part des actifs bancaires.

La concurrence entre banques est toujours très vive, déclara Monsieur L. Schürmann. La chasse aux clients potentiels se poursuit, dans le secteur

hypothécaire surtout. Certaines offres doivent cependant être qualifiées d'insensées, tout particulièrement lorsque de telles avances sont proposées à terme ferme. M. Schürmann n'a pas précisé si cette dernière remarque visait les conditions privilégiées pour les investissements destinés à réaliser des économies d'énergie, cette nouvelle forme de crédit qui n'a pas récolté l'approbation unanime et sans réserve du monde bancaire helvétique.

(Cette assertion est confirmée par un communiqué de presse du 9 novembre dernier faisant état de la prise de position de la banque cantonale de St-Gall: les crédits destinés à réaliser des économies d'énergie ne bénéficieront pas de taux privilégiés qui «ne s'imposent pas et causent un préjudice».)

Les dépôts d'épargne sont importants en ce moment, même s'il n'est pas possible de déterminer la part qui revient aux capitaux en traitement d'attente. Quoiqu'il en soit, l'offre du public est abondante. C'est la raison pour laquelle — sauf imprévu — l'échéance d'un réexamen, voire d'une nouvelle adaptation du taux de l'épargne peut être reportée au printemps prochain.

La direction de l'Union suisse ne manquera pas de tenir les Caisses affiliées au courant de toute modification future importante de la situation.

12.11.1979

— pp —

concrète du goût du lucre, mais une prestation en faveur de l'homme et des institutions sociales et publiques. Il ressort de tous ces exposés que les principes fondamentaux de Raiffeisen sont unanimement reconnus, à savoir encourager les sociétaires à l'effort personnel, à l'entraide, à l'autogestion et à assumer par eux-mêmes leurs propres responsabilités. La force de l'organisation Raiffeisen réside, d'une part, dans la décentralisation des différents instituts obéissant au principe fédéraliste de notre Etat, et, d'autre part, dans leur regroupement en une Confédération nationale.

Par l'implantation dans les communes des Caisses Raiffeisen — autonomes du point de vue juridique — et par la responsabilité solidaire de leurs sociétaires, les postulats de proximité du marché et de sécurité en matière bancaire trouvent d'heureuse façon une réponse des plus satisfaisantes.

L'ouvrage commémoratif que l'Union a publié pour célébrer son 75^e anniversaire a dépassé le cadre habituel de ce genre de publications en traitant, à côté d'un nombre de thèmes se rapportant directement à l'activité Raiffeisen, de problèmes touchant les aspects et le climat économique actuel de la conjoncture en Suisse. Des experts connus ont bien voulu nous apporter leur collaboration; ils ont eu le mérite d'exprimer leur point de vue, quant aux sujets spécifiques traités, dans une langue claire et intelligible pouvant de la sorte établir, par l'entremise de l'Union en tant qu'éditrice, le contact avec les nombreux lecteurs.

A la fin de l'automne, l'Université de Zurich, grâce à la coopération de l'Union, a exposé les œuvres picturales de 150 lauréats du 8^e Concours international Raiffeisen pour la jeunesse ayant eu pour thème «Découvrez l'Europe». Les travaux présentés provenaient de onze pays différents, dont la Suisse, et à la suite d'une sélection opérée entre 600 000 peintures, dessins ou collages. L'institution de ce concours pour la jeunesse, qui, en 1978, en est déjà à sa neuvième édition, a notamment pour but de confronter la jeunesse aux problèmes actuels les plus importants et, ce faisant, d'utiliser ce support pour atteindre la société en soi, idée dont la promotion et la réalisation en valent certes la peine!

L'activité déployée en 1978 par les trois Départements de l'organisation faîtière des Caisses Raiffeisen suisses

(Extraits du rapport de gestion 1978 de l'Union suisse)

Administration centrale

L'année 1978 a été l'occasion pour l'organisation Raiffeisen — outre les fêtes commémoratives du 75^e anniversaire de sa fondation qui ont eu leur point culminant lors du congrès de Lucerne — de faire le point grâce à une série de manifestations et d'activités et de mettre en évidence le profil du mouvement.

Au cours du printemps, plus de 600 collaborateurs et invités de Suisse et des pays environnants se sont rencontrés pour le séminaire Raiffei-

sen du 75^e anniversaire, à l'Ecole des hautes études économiques et sociales de Saint-Gall, où des représentants du monde des sciences et des affaires ont présenté, par des exposés fort intéressants, le rôle actuel et futur du mouvement Raiffeisen. C'est ainsi que la forme sous laquelle l'activité des Caisses Raiffeisen s'insère dans le contexte économique présent ou à venir a été examinée de manière critique. Il en est résulté clairement que l'activité coopérative, selon les préceptes de Frédéric-Guillaume Raiffeisen, n'est exercée dans le domaine financier que pour en dégager les moyens de parvenir au but. Cette activité n'est ni une fin en soi ni l'image

En comparaison des dix dernières années, 1978 s'est signalé par une activité relativement intense en ce qui concerne les fondations de Caisses. En effet, les nouvelles coopératives Raiffeisen sont au nombre de sept, ce qui porte le total des institutions affiliées à 1190. A la base de toutes ces fondations, on décèle l'initiative de la population locale, qui procède du désir d'avoir dans la commune un établissement financier qui lui soit propre, attendu que, dans aucun cas, il n'existait de banque autonome dans la circonscription considérée. En fait, aujourd'hui, c'est l'aspiration à l'auto-gestion qui est le plus souvent le véritable mobile de la fondation d'une Caisse Raiffeisen. A cela, cependant, vient tout particulièrement s'ajouter, pour les villages isolés, le besoin de pouvoir opérer des transactions financières sur place. Partout où l'établissement d'une Caisse Raiffeisen ressortit à une détermination et à une volonté suffisamment étayées, ce qui, par ailleurs, garantit aussi le développement du nouvel institut, l'Union vient lui porter assistance, remplissant ainsi la mission qui lui est dévolue par les statuts à la mise sur pied de nouvelles Caisses.

Outre le travail préparatoire et l'exécution des activités citées, l'administration centrale a développé ses prestations de service dans les domaines qui lui sont attribués par les statuts. C'est ainsi que l'offre des cours de formation et de perfectionnement a pu être intensifiée, que le nombre des recouvrements du service du contentieux s'est accru, que les fournitures de matériel aux Caisses Raiffeisen ont été plus nombreuses, que notre imprimerie a augmenté ses prestations, que beaucoup de Caisses Raiffeisen ont adhéré au centre mécanographique s'assurant ainsi un allègement du point de vue comptable, en améliorant simultanément le rendement de ce service de l'Union par une participation plus étendue des utilisateurs de l'informatique.

Banque centrale

A fin 1978, la somme du bilan de la banque centrale a atteint le montant de 2,93 milliards de francs. A l'instar de ce qui s'est produit en 1977, l'augmentation au cours de l'exercice sous revue a été faible et ce, de nouveau, pour les mêmes raisons. Le secteur de

la construction a connu un niveau d'activité meilleur dans les régions rurales que dans les villes. Les Caisses Raiffeisen ont pu placer, presque dans son intégralité, la quantité réjouissante d'argent confié, soit sous forme de nouvelles hypothèques, soit sous forme de prêts consentis aux communes politiques, et nous nous plaignons à le relever. Les Caisses ont pu en conséquence placer moins de fonds chez nous. L'accroissement modéré du bilan de la banque centrale reflète bien cet état de choses. Lorsque les Caisses Raiffeisen rencontrent des difficultés de placement dans leur rayon d'activité, elles augmentent aussitôt leurs réserves de liquidités auprès de la banque centrale ce qui majore d'autant la somme de son bilan; au contraire, si «l'argent du village reste au village», les réserves de liquidités s'amenuisent en proportion. Cette relation nous réjouit pour autant que les liquidités soient suffisantes. A défaut, nous nous voyons obligés d'insister pour qu'un degré de liquidités approprié soit rétabli.

Les fonds reçus de clients de la banque centrale ont enregistré en 1978 une forte croissance. Nous nous félicitons que ce département important de l'Union puisse également se développer en tant que banque de place à Saint-Gall. L'ouverture de guichets à la Langgasse s'est révélée être un succès. Nos anciens et fidèles clients de ce quartier apprécient à son juste titre le fait de disposer à quelques pas de leur domicile d'un établissement possédant la caractéristique particulière d'une Banque Raiffeisen. Toutefois, parmi les visiteurs assidus, on peut également compter un nombre élevé de nouveaux clients.

Le secteur du crédit a connu une activité soutenue tout au long de l'exercice. Les crédits octroyés aux Caisses Raiffeisen n'ont jamais été aussi importants en nombre et en valeur. En raison de l'afflux substantiel de fonds, seule une petite partie de ces crédits a été utilisée, la majeure partie constituant pour les Caisses Raiffeisen une source d'appoint au cas où peu ou plus d'argent frais ne devait leur être confié.

S'agissant des demandes de crédit de la part de la clientèle privée, elles ont été moins nombreuses que ces dernières années et de moindre importance. Elles ont principalement servi à

la construction de maisons monofamiliales et à des rénovations. Les frais d'investissement pour une maison familiale nouvelle à un appartement ont diminué pour s'établir en général entre fr. 300 000.— et fr. 360 000.—. Sous la poussée de la concurrence, les limites maximales pour les débiteurs à revenus assurés et suffisants sont parvenues jusqu'à 90% des frais d'investissement. Grâce à un nouvel engouement pour les anciennes demeures, une quantité de vieilles maisons ont été rénovées alors qu'elles auraient assurément été démolies pendant les années 1968 à 1974, caractérisées par la haute conjoncture.

Les opérations de prêts et de crédits aux communes ont ressenti particulièrement les effets de la concurrence. Ainsi, les offres à des taux irréels, les regroupements et dénonciations furent-ils nombreux.

La banque centrale a disposé pendant toute la période sous revue d'une bonne liquidité tant pour ce qui concerne ses propres besoins que pour les Caisses Raiffeisen affiliées.

Nous sommes heureux de pouvoir affirmer que nous n'avons dû subir aucune perte substantielle en 1978. En général, les intérêts et amortissements ont été payés ponctuellement, si bien qu'il n'existe guère d'arriérés importants.

La désescalade des taux d'intérêt s'est poursuivie tout au long de l'exercice. Nous aimons à croire que le creux de la vague va bientôt être atteint et rappelons à ce sujet que la banque centrale possède, de par sa structure particulière et sa mission, énormément de fonds à intérêt fixe (avoirs à terme des Caisses affiliées). L'insuffisance d'intérêts créditeurs n'est malheureusement que partiellement contrebalancée par une réduction des intérêts débiteurs. Partant, la marge de gain s'est inscrite à un niveau bas d'où, vraisemblablement, elle n'amorcera sa remontée qu'au cours de 1980 et 1981. Malgré cet état de choses, les frais généraux de tous genres ont poursuivi leur tendance à la hausse. Aussi, pour cette raison, estimons-nous justifié de diminuer de 1/2% l'intérêt des parts sociales, lequel passe ainsi de 3 1/2 à 3%.

Nous tenons à remercier ici toutes les Caisses et Banques Raiffeisen pour leur agréable et efficace collaboration, en les félicitant pour leur discipline et

leur compréhension eu égard aux impératifs émergeant d'une organisation centralisée. Notre reconnaissance va aussi à nos collaboratrices et collaborateurs, fidèles et consciencieux dans l'accomplissement de leurs tâches. En outre, nous savons gré aux conseils supérieurs de l'Union de la confiance qu'ils nous ont témoignée. Nous estimons également à plus d'un titre la vaste expérience de nos dirigeants locaux et la parfaite connaissance qu'ils ont des régions qu'ils représentent.

Office de révision

A la suite du resserrement de la surveillance des banques, il s'avère que les organes de contrôle ont des tâches toujours plus importantes à assumer. L'axe de leur activité est donné par les prescriptions de la loi fédérale sur les banques et son ordonnance d'exécution ainsi que par un vaste catalogue de mesures de contrôle. Le législateur souhaite par là rendre possible la perception à temps des risques et dangers et la prise des dispositions nécessaires. Enfin, la révision bancaire constitue un moyen de grande valeur dans la sauvegarde des intérêts des créanciers et la prévention des détournements de fonds. Un système de contrôle qui fonctionne bien engendre manifestement la crédibilité. Et sans la confiance du public les banques ne pourraient guère exister et remplir de façon satisfaisante la mission qui leur est réservée dans le contexte économique.

D'année en année, la somme de travail incombant à l'office de révision de l'Union s'accroît. La constatation réjouissante à l'augmentation constante des chiffres relatifs au bilan et au mouvement postule des révisions d'une durée toujours plus étendue.

Les révisions annuelles ordinaires sont tout d'abord exécutées auprès des 1190 instituts Raiffeisen tandis que les Caisses Raiffeisen de récente fondation sont visitées, pour autant que cela se révèle nécessaire, deux ou plusieurs fois. Selon notre statistique, nous avons consacré à ce travail 32 218 heures, soit une augmentation de 1090 heures par rapport à 1977. Le temps moyen par révision s'élève à 27,09 heures, toutefois le temps employé à Saint-Gall à la rédaction du rapport de révision n'est pas compris dans ce calcul. Au sens des dispositions en vigueur, il est obligatoire de procéder à des révisions intermédiaires. Or, une

grande partie de celles-ci ont pu être accomplies par les conseils de surveillance locaux. Nous avons, pour notre part, exécuté ces révisions complémentaires auprès de 226 institutions Raiffeisen. Ce travail exige cependant moins de temps que celui qui doit être consacré aux révisions ordinaires et se limite principalement au contrôle par sondages du mouvement des comptes. A cette occasion, les dépôts des clients et les nouvelles affaires de crédit sont particulièrement examinées.

La vérification des actifs nécessite en général passablement de temps, mais elle permet au réviseur de prendre connaissance de la gestion des prêts et des crédits, des garanties requises et de la ponctualité des débiteurs. Nous accordons depuis toujours une grande importance à une politique de crédit prudente. En dépit de la compétitivité accrue, l'adoption de normes moins strictes dans la concession de prêts et de crédits serait dangereuse et pourrait avoir des conséquences fort regrettables. Aussi les organes dirigeants font-ils bien d'observer à ce sujet les dispositions énoncées par le règlement d'administration même au risque de ne pas pouvoir toujours conclure une affaire de crédit. L'utilisation judicieuse des fonds confiés est ce à quoi les membres solidairement responsables peuvent légitimement aspirer, la sécurité occupant une place de premier plan chez les Caisses Raiffeisen.

L'activité de conseiller des Caisses va de pair avec celle de réviseur. Ce sont surtout les gérants à temps partiel qui apprécient tout spécialement les conseils qui leur sont donnés quant à la marche des affaires et à la façon de les conduire, attendu que généralement ils ne disposent pas d'une formation bancaire.

Par suite de décès, pour raison d'âge ou à cause d'un surcroît de travail, chaque année des gérants se démettent de leur fonction. Il y en a eu 60 au cours de l'exercice sous revue. Lors de l'installation d'un nouveau gérant, nous tenons à être représentés afin de pouvoir initier le mieux possible le nouveau fonctionnaire dans les tâches et attributions qui lui sont dévolues.

Pendant les premières semaines de l'année, nous avons été occupés à plusieurs reprises par des travaux de bouclage, ce que nous avons dû effectuer

NOTE DE LA RÉDACTION

Le « pont » de fin d'année nous a obligé d'avancer la date de clôture de la rédaction de ce numéro. Nous avons dû renvoyer plusieurs articles et comptes rendus. Nous prions nos correspondants et nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

— pp —

en partie au bureau de Saint-Gall et en partie auprès des Caisses Raiffeisen intéressées.

Plusieurs Caisses se sont décidées à acquérir un petit ordinateur eu égard à l'augmentation du volume d'affaires. Pour autant que les conditions personnelles sont satisfaites, nous ne sommes pas opposés à un traitement mécanique de la comptabilité.

Ce sont principalement les fonctionnaires à temps partiel exerçant la gérance d'une Caisse Raiffeisen à titre accessoire qui recherchent un allègement de leurs tâches. C'est ainsi qu'ils devraient pouvoir être libérés de travaux de routine. L'adhésion au centre mécanographique de l'Union constitue la solution souhaitée. A fin 1978, environ 370 Caisses y étaient affiliées pour leur comptabilité épargne, alors que 40 l'étaient pour les comptes courants. Hormis le fourvoiement d'un gérant qui a pu restituer le montant manquant, aucun cas spécial n'est à signaler.

Nous nous efforçons de venir à bout des tâches de contrôle toujours plus importantes. A cette fin, une grande disponibilité est exigée de nos réviseurs dans cette activité pleine de responsabilités, laquelle, du fait des nombreux déplacements, demande également une dose certaine de dévouement.

Tabacs et cigares

	p. kg.	Von Arx - Tabacs
Tabac populaire	16.40	5013 Niedergösgen
« Buregluck »	17.40	Tél. : 064 / 41 19 85
« Montagnard »	19.—	
100 Brissagos	32.—	
200 Habana	35.70	Retour en cas de non-convenance

Clôture annuelle des comptes et établissement du bilan au 31 décembre 1979

Les gérantes et les gérants auront certainement pris à temps déjà les dispositions qui assureront un prompt établissement des comptes annuels, une fois la dernière opération de 1979 passée dans les livres.

Les comptes annuels et le bilan doivent être présentés au comité de direction et au conseil de surveillance avant le 1er mars 1980 (article 25, lit. e, des statuts) et remis à l'Union pour le 1er mars 1980 au plus tard.

Encaisse au 31 décembre

On ne conservera pas une encaisse exagérée et inutile durant la dernière semaine de l'année.

Eviter, autant que possible, les tout derniers jours de l'an, les opérations de caisse avec la banque centrale, par compte de chèques postaux ou avec les banques correspondantes.

Le journal de caisse doit être arrêté au 31 décembre au moment de l'établissement de l'état de caisse par le président du conseil de surveillance. On en dressera procès-verbal dans le registre ad hoc.

Il doit y avoir concordance absolue entre le solde en caisse ainsi établi et celui qui figurera au bilan.

Avant ce contrôle, le gérant aura eu le soin de porter en compte tous les frais généraux, tels que salaires, location, débours divers, de manière à ne plus devoir modifier le solde en caisse après le passage du président du conseil de surveillance.

Tenue des journaux de caisse durant la période de clôture

Tous les versements et prélèvements qui interviennent après le contrôle de caisse effectué par le président du conseil de surveillance le 31 décembre doivent être comptabilisés sur compte nouveau (donc 1980).

Exemples : un intérêt échu le 5 décembre 1979, payé le 2 janvier 1980, figurera comme «impayé» à l'extrait des débiteurs de 1979, le paiement rentrant déjà dans l'exercice de 1980.

En ce qui concerne les coupons échus, mais encaissés au début de janvier 1980 seulement, leur montant net figurera, à l'extrait des obligations dans la colonne 6, «intérêts impayés».

Au journal principal, on réservera, à la fin de l'année, une demi-page ou une page entière pour les opérations de clôture, soit la capitalisation des intérêts sur la base des extraits et l'inscription des soldes «pour balance», des «sommes» et des «sommes égales» pour chaque chapitre. On recommencera directement sur la page suivante, en laissant une seule ligne en blanc pour le report des soldes «à nouveau» qui ne peut se faire qu'une fois le bilan établi. Les inscriptions nouvelles interviendront successivement et dans leur ordre chronologique.

Afin de permettre en tout temps un contrôle précis et aisé des espèces, le solde en caisse établi au 31 décembre, et reporté comme solde à nouveau au 1er janvier, sera inscrit immédiatement à l'encre.

Au journal de la caisse d'épargne, on réservera une page entière pour la récapitulation des mois.

Droits de timbre et impôts fédéraux à la source

1. Mise en compte des impôts sur les comptes particuliers

Lors du bouclage des comptes particuliers dans les grands livres, on n'omettra pas de porter en compte les impôts à la source (impôt anticipé, en abrégé : IA).

Ces impôts se perçoivent sur la base suivante :

Intérêts des parts sociales

L'IA est ici de 35% du montant brut de l'intérêt. Pour une part sociale de 200 francs, le sociétaire recevra :

Taux de l'intérêt	Intérêt brut fr.	IA fr.	Intérêt net qui sera versé au coopérateur fr.
6%	12.—	4.20	7.80
5%	10.—	3.50	6.50
4%	8.—	2.80	5.20

Intérêts des obligations et placements à terme :

IA : 35% de l'intérêt brut.

Intérêts des avoirs en caisse d'épargne et en comptes de dépôts

Ils sont soumis à l'impôt anticipé de 35%, à calculer — toujours — sur l'intérêt brut, donc avant la déduction éventuelle de frais de port, de versements sur comptes de chèques postaux, etc.

Exception : les dépôts d'épargne et les comptes de dépôts sur livrets nominatifs dont l'intérêt brut n'excède pas 50 francs sont exonérés de tout impôt, ce qui revient à dire que les livrets nominatifs dont l'intérêt brut est supérieur à 50 francs et tous les livrets au porteur sont passibles de l'IA.

Intérêts des avoirs en compte courant à vue

IA 35% du montant brut des intérêts effectifs avant toute déduction de commission, frais, etc., mis en compte.

Comme tels doivent également être traités les intérêts inférieurs à 50 francs — y compris ceux des comptes salaires figurant sous ce chapitre — ainsi que ceux des avoirs à vue et à terme des communes et paroisses.

Exception : les intérêts des comptes débiteurs éventuels à la banque centrale (compte de crédit, etc.) sont exonérés de l'IA.

En prévision de l'imputation de l'impôt il est absolument indispensable d'indiquer spécialement le montant des intérêts bruts dans les grands livres, dans tous les carnets, relevés de comptes, etc., ce qui se fera aisément au moyen du sceau approprié (sceau IA) que les Caisses peuvent se procurer à l'Union.

Droit de timbre de négociation sur obligations

Le droit de timbre de négociation unique (calculé indépendamment de la durée du titre) est de 1,50/00. Il est encaissé lors de la remise de l'obligation à l'ayant droit.

Dans les directives de fin d'année concernant les droits de timbre et l'impôt anticipé, l'Union suisse donnera tous les renseignements utiles sur la manière de porter ce droit sur la formule 122 (verte) dressée à l'inten-

tion de l'administration fédérale des contributions.

Rappelons simplement, pour être complet, que si l'obligation a dû être remise à un commerçant de titres, donc à une autre banque ou à une société financière qui la détient en nantissement ou en dépôt, l'établissement en question a dû s'acquitter envers la Caisse de la moitié seulement du timbre de négociation, montant qui sera livré à Berne.

Droit de timbre à l'émission des parts sociales

Seules en sont passibles les Caisses dont le capital social dépasse fr. 50 000.—. Il est de 3% sur le capital, mais n'est payé qu'une seule fois. Par la suite, il ne se perçoit que sur l'excédent des versements sur les prélèvements.

2. Etablissement des déclarations et livraison à Berne

L'Union donnera aux Caisses les instructions utiles et leur remettra également la formule nécessaire pour les déclarations concernant les différents droits de timbre et impôts fédéraux. Les déclarations seront adressées à l'Union avec les comptes annuels. La livraison des droits à Berne se fera en bloc, comme par le passé, par les soins de l'Union et les Caisses en seront débitées individuellement dans le courant de l'année 1980.

Etablissement des extraits et du bilan annuels

Tous les extraits seront dressés de manière complète, avec soin et précision, jusque dans les plus petits détails. En faisant les preuves habituelles pour chaque compte, en procédant avec méthode et sans hâte excessive ou précipitation, on peut se passer de «brouillons» qui sont très souvent des sources d'erreurs.

Relevé des comptes courants de la banque centrale

Les comptes des Caisses affiliées ont été partiellement repris au cours de l'exercice 1979 par le centre mécanographique de l'Union suisse pour être traités par ordinateur. Pour cette raison, ils seront de nouveau bouclés au 31 décembre — et non plus à fin novembre.

Nous nous référons aux renseignements détaillés donnés au début de dé-

cembre, lors de l'envoi de l'extrait périodique du compte courant afférent au mois de novembre 1979.

* * *

Les gérantes et gérants mettront tout leur honneur à procéder promptement à l'établissement des comptes annuels. Ayant fait méthodiquement

les travaux préparatoires qui allègent le bouclage, ils éprouveront une réelle satisfaction à pouvoir présenter aux organes dirigeants, puis à l'Union, des comptes irrécusablement établis, témoignage de leur savoir-faire et de leur dévouement.

— pp —

Le nouveau billet de 10 francs

Le 5 novembre, la Banque nationale suisse a émis le nouveau billet de 10 francs. La sortie de ce billet constitue l'ultime étape de l'émission d'une nouvelle série de billets répondant aux exigences actuelles et imprimés selon les techniques les plus modernes.

Le billet de 10 francs a pour sujet le plus grand mathématicien du XVIII^e siècle, *Leonhard Euler*. Euler naît à Bâle en 1707. A 13 ans, il entre à l'université, où Jean Bernoulli l'initie aux mathématiques supérieures. En 1727, il est appelé à l'académie des sciences de Saint-Petersbourg (aujourd'hui Leningrad), qu'il quitte pour celle de Berlin en 1741. Revenu à Pétersbourg en 1766, il y meurt en 1783. Esprit d'une fécondité incomparable, il est l'auteur de quelque 900 mémoires et traités touchant à toutes les mathématiques, théoriques et appliquées, à la physique et à la technique, et dont près de la moitié furent écrits après 1766, alors qu'il était aveugle.



Le sujet principal du *recto* est le portrait d'Euler, imprimé en taille-douce dans un ton brique. La figure gravée au burin à gauche du portrait évoque une de ses découvertes: le profil idéal de la dent d'une roue

d'engrenage. Le fond polychrome en offset est formé de graphes dont Euler illustra des problèmes de logique. La couleur dominante du recto est un rouge brunâtre.

Les trois motifs du *verso* du billet de 10 francs évoquent la contribution d'Euler à l'hydrodynamique, à l'optique et à l'astronomie. Euler a conçu un projet de turbine hydraulique d'un rendement élevé. Elle est formée d'un cylindre fixe d'où l'eau est projetée, à travers des conduits courbés, dans un cône mobile. La rotation de celui-ci est favorisée par le rejet de l'eau par des conduits eux aussi incurvés. Le motif inspiré par cette invention, qui ne fut techniquement réalisable que bien après la mort d'Euler, est imprimé en offset.

Ses travaux importants en matière d'optique sont symbolisés par un schéma de propagation de rayons lumineux au travers d'une série de lentilles; tiré d'un ouvrage d'Euler intitulé «Recherche pour servir à la perfection des lunettes», il est gravé au burin.

Un schéma de notre système solaire rappelle la contribution d'Euler à l'astronomie. Sa théorie du mouvement de la lune notamment a permis d'établir de meilleures tables lunaires, très utiles à la navigation. Ce motif imprimé en offset, constitue le centre d'un réseau de lignes polychromes. La couleur dominante du verso est un brun orangé. (BNS)

Ndlr. Ce communiqué est publié dans le «*Messenger*» avec un gros retard. Il nous a été remis le 23 octobre seulement, soit après la clôture de la rédaction du numéro de novembre. Son auteur n'a vraisemblablement pas pensé aux organes de presse mensuels ou bimestriels.

Proverbe chinois

Le savoir que l'on ne complète pas chaque jour diminue tous les jours.

Nouvelle technique d'émission pour les emprunts de la Confédération

A partir de janvier prochain, un nouveau système d'émission sera appliqué aux emprunts publics de la Confédération, telle est la nouvelle communiquée en octobre dernier par M. Leo Schürmann, directeur général de la Banque nationale suisse (BNS). Cette formule dénommée « appel d'offres » est motivée et appliquée de la façon suivante :

Les emprunts fédéraux jouent en quelque sorte le rôle d'indicateur de tendance pour le marché. Aussi, n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que la Confédération et la BNS recherchent une formule susceptible d'assurer l'harmonisation des conditions de ces emprunts avec la situation du moment sur le marché des capitaux. Jusqu'ici, la Confédération eut parfois de la peine à fixer à temps, pour ses emprunts, des conditions adaptées à celles en vigueur à la date de mise en souscription publique.

Sont envisagées les modalités d'émission ci-après. Comme jusqu'ici,

le taux d'intérêt, la durée et le montant de l'emprunt figurent sur le prospectus, abstraction étant faite toutefois du prix d'émission. Les souscripteurs, de leur côté, mentionnent sur leur bulletin de souscription le montant désiré et — nouveauté — le prix maximum qu'ils entendent payer pour la somme souscrite. La même personne peut remplir plusieurs bulletins de souscription portant sur des montants et des prix d'émission différents.

Une fois réunies, les souscriptions sont classées par ordre décroissant de prix offert. Est retenu le nombre d'offres nécessaire à la couverture du montant total de l'emprunt.

Le prix indiqué sur la dernière offre retenue sera le prix d'émission finalement fixé, valable pour l'ensemble des souscriptions. Et, ajoutait M. Schürmann : « Le prix effectivement payé est ainsi au maximum le prix offert, mais il peut être aussi inférieur à ce dernier. » — pp —

Formation de l'épargne et degré d'endettement

La Suisse doit sa prospérité à son effort, ainsi que, pour une part non négligeable, au sens de l'épargne de ses habitants. De fait, l'abondant approvisionnement de l'économie en capitaux relativement bon marché compte parmi les avantages concurrentiels peu nombreux de notre pays. La situation politique interne stable, une monnaie forte, les concepts de solidarité et de neutralité, heureusement conjugués dans notre politique étrangère, ont profité à la formation de l'épargne, conjointement avec un destin complaisant et bienveillant, qui depuis longtemps a tenu le pays à l'écart de guerres dévastatrices. Les économies annuelles des ménages déposées en banque ont diminué, depuis 1974, année où elles atteignaient leur chiffre le plus haut avec

8,9 milliards de francs, pour s'inscrire, en 1977, à 3,3 milliards de francs, alors que les dépôts d'épargne dans leur ensemble augmentaient sans discontinuer pour totaliser, en 1977, 137,7 milliards de francs. L'importance de l'épargne est bien traduite par le fait que les 13 millions de livrets d'épargne existant en Suisse correspondent à plus du double de la population totale, ou, ce qui revient à dire en d'autres termes, que chaque habitant dispose de plus de deux livrets d'épargne. L'épargne des caisses de pension et d'assurances est également très prononcée et rapporte, aujourd'hui, quelques milliards de francs par an. L'offre d'épargne, qui s'est caractérisée par une ampleur peu commune, a permis à la Suisse de toujours maintenir son économie à la hauteur des circonstances, tant pour ce qui touche à son organisation qu'au point de vue technique. Ce sont précisément les branches économiques à coefficient de capital élevé, qui se sont for-

tement développées dans notre pays, tout en lui conservant intactes ses chances dans la compétition économique. C'est le cas, par exemple, de l'industrie chimique et pharmaceutique, ainsi que de celle de la construction des machines et appareils, de l'industrie horlogère, de l'hôtellerie, de la banque et des assurances. De plus, la mise en valeur de l'unique source d'énergie du pays, à savoir la force hydraulique, exige de grands moyens ; enfin, à côté de l'industrie des transports, l'agriculture doit aussi pouvoir compter sur des apports de capitaux dépassant la moyenne, afin de compenser, dans une certaine mesure, les désavantages résultant de conditions locales adverses.

L'endettement hypothécaire s'inscrit en Suisse à un niveau, qui dans aucun autre pays n'a atteint un degré si élevé. L'endettement per capita, qui permet d'effectuer une comparaison entre pays, s'est monté, en Suisse, à 20 100 francs, en chiffre rond pour l'année 1977. Et, à la fin de cette même année, la dette hypothécaire effective de la Suisse s'est chiffrée à 127 milliards de francs. Seuls renseignements sûrs, les crédits hypothécaires indigènes consentis par les banques figurent dans les bilans, à fin 1977, par 102,3 milliards de francs, ce qui correspond à 81 % de la dette hypothécaire totale. Les 24,2 milliards de francs restants sont constitués par des créances hypothécaires que se répartissent entre eux, les compagnies d'assurances (10 milliards de francs), les caisses de retraite (7,4 milliards de francs), les pouvoirs publics (1,3 milliard de francs), ainsi que les personnes physiques et les sociétés avec une somme estimée à 5,5 milliards de francs.

En plus de suffire à couvrir les besoins nationaux économiquement justifiables, l'épargne indigène a très souvent servi à une exportation raisonnable de capitaux. Ainsi, l'accès aux marchés étrangers pour les industries vitales d'exportation n'a-t-il pas seulement été rendu plus facile, mais il a été simultanément possible d'effectuer des investissements directs à l'étranger, dont les produits contribuent à maintenir la prospérité du pays.

Sur la base d'estimations, la balance extérieure des capitaux pour 1977 se présente comme suit :

Lisez et faites lire

Le Messager Raiffeisen

	mia de francs
Actifs suisses	<u>324,2</u>
Réserves monétaires	36,4
Avoirs à court terme	85,6
Crédits	13,7
Valeurs mobilières étrangères	121,9
Investissements directs	48,5
Placements des assurances	16,5
Propriété foncière privée	1,6
Passifs suisses	<u>153,1</u>
Dettes à court terme	56,5
Valeurs mobilières	64,6
Investissements directs	12,2
Placements des assurances	12,7
Propriété foncière privée	7,1
Excédent des actifs suisses	171,1

Actifs = avoir suisses à l'étranger, c'est-à-dire créances sur l'étranger.

Passifs = avoirs étrangers en Suisse, c'est-à-dire dettes envers l'étranger.

Morges, bronze juvénile



Intérêt moyen des placements hypothécaires des groupes de banques

en pour-cent

Année	1968	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Banques cantonales	4,69	4,84	5,08	5,37	5,44	5,48	6,03	6,17	5,78	5,08
Grandes banques	5,00	5,07	5,40	5,65	5,66	5,69	6,36	6,49	5,90	5,18
Banques régionales et caisses d'épargne	4,92	5,01	5,30	5,60	5,61	5,65	6,40	6,48	5,86	5,11
Caisses Raiffeisen	4,65	4,78	5,03	5,33	5,35	5,40	6,09	6,23	5,77	5,01
Autres banques	5,07	5,28	5,55	5,75	5,73	5,67	6,38	6,53	6,04	5,21
Banques en mains étrangères				5,96	5,88	5,88	6,67	6,64	6,19	5,45
Total	4,79	4,92	5,18	5,48	5,52	5,56	6,20	6,32	5,83	5,10

(Extrait du "Rapport pour la Suisse", rédigé par MM. A. Edelmann, directeur et Th. Wirth, sous-directeur de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen lors de la session de 1979 du groupe de travail pour le crédit agricole coopératif (CEA-CICA) à Brunnen.

Traduction has)

Les propos du pédagogue

Deux rencontres !

Lors de précédentes vacances, je m'étais arrêté quelques heures à Pise. Non loin de la célèbre tour penchée, une jeune fille était assise sur un banc. A mon approche, elle se leva et vint vers moi. Dépenaillée, pieds nus, le visage amaigri au regard douloureux, tout son être reflétait la souffrance, l'angoisse. Sur son bras, un tout jeune enfant au visage émacié, aux grands

yeux empreints déjà de tristesse. Avec hésitation, la pauvre tendit la main. Gentiment, je la questionnai ; timide, elle me répondit tout d'abord par monosyllabes. Puis, sensible à l'intérêt manifesté, elle s'enhardit et me confia n'avoir pas mangé depuis la veille, ses derniers sous ayant servi à nourrir son frère. De confiance en confiance, elle m'avoua n'avoir jamais connu son père. Sa mère était morte dernièrement dans un hôpital,

sans parent, son petit Bernard était resté à sa charge et tous deux vivaient dans une pauvre mansarde. Je n'oublierai jamais le regard de reconnaissance qui brilla dans ses yeux lorsque je lui remis une somme lui permettant au moins de subsister quelques jours...

Une autre fois à Venise, dans un voyage organisé, nous dûmes attendre dans le train avant de descendre pour nous embarquer sur le « Regina

Priman » pour une croisière de grand style. Tout à coup, une jeune femme fit irruption dans le wagon. Voix larvoyante, coupée de cris plaintifs, le corps agité de tremblements convulsifs. Un bras inerte pendait le long de son tablier déchiré, l'autre serrait contre son sein un poupon, aux vêtements en lambeaux, qui hurlait à qui mieux mieux. Naturellement, les aumônes de pleuvoir devant une telle misère. Dès que la pauvre eut quitté la voiture, métamorphose complète! A la stupéfaction générale, finie la comédie de la détresse, de l'infirmité. Sur le quai, la mendicante éclata de rire et, s'éloignant, agita

d'un geste narquois, de son bras soignant inerte, la liasse de billets reçus...

Le dénuement suscite chez les gens bien nés une réaction toute naturelle qui se traduit par une aumône. Malheureusement, parfois, on exploite à l'envi la charité, la crédulité des braves gens. Est-ce une raison pour fermer définitivement les yeux devant la détresse de nos frères qui, la honte au front, doivent tendre la main pour survivre? Sans doute, suivant les cas, une certaine réserve s'impose, mais la véritable charité ne doit-elle pas s'exercer sans calcul, ni arrière-pensée? Pi

- une interdiction de la publicité, exception faite de celle dans les journaux
- la perte du droit d'exiger la créance, au cas où la procédure d'exécution forcée n'était pas appliquée dans un délai de 30 jours dès la fin de la durée maximum du crédit
- la possibilité de prolongation de la durée maximum permise en cas de coups durs, uniquement par demande auprès du juge.

Ces mesures ont eu pour résultat qu'à la place de la croissance de 6% accordée à toutes les banques, tous les instituts spécialisés de Suisse ont présenté une diminution de plus de moitié des portefeuilles de petits crédits.

On a pu alors apporter la preuve au Département des Finances et des Douanes que l'existence des instituts de financement était compromise. Ces interventions ont eu comme conséquence l'introduction d'allègements, qui ont été visiblement accordés en reconnaissance du fait que *le but de l'Ordonnance était de combattre l'inflation et non d'anéantir les instituts de crédit.*

...Entre-temps, l'inflation et la croissance économique se sont calmées. Les auteurs du projet de la nouvelle loi sur le crédit à la consommation se sont donc trouvés en présence d'une situation complètement changée. Mais leur niveau d'information s'était aussi modifié. Cette constatation revêt une importance particulière, parce qu'il existe maintenant des documents se rapportant aux répercussions profondes des mesures de cette époque qui, à titre de comparaison, sont à considérer comme des précurseurs encore inoffensifs des normes nouvellement présentées. En partant de cet événement qui n'est certainement pas fortuit, la question se pose forcément: quels sont les buts réels recherchés par l'institution de prescriptions aussi incisives et aussi discriminatoires?

...Les auteurs du projet de loi semblent s'inspirer d'une étrange image humaine du consommateur. De toute évidence, le législateur part de l'opinion que la plupart des preneurs de crédit sont des individus agissant sur le plan financier comme des farfelus irresponsables et que les créanciers sont des gaspilleurs de capitaux mésestimant les capacités financières des consommateurs. Ce point de vue rappelle les périodes pendant lesquelles seul le crédit privé à caractère d'urgence avait été admis et que le vrai crédit à la consommation, de par son

Nouvelle loi fédérale sur le crédit à la consommation

Un autre son de cloche

Dans le numéro de novembre 1978, nous avons mis en relief les dispositions et points principaux du projet de nouvelle loi fédérale sur le crédit de consommation. Certaines prescriptions proposées ont déjà fait l'objet de controverses émanant aussi bien d'organisations de protection des consommateurs que d'établissements bancaires, de petit crédit notamment, qui se sentent directement visés.

Le message de juin 1978 concernant cette loi a fait l'objet d'un examen approfondi par la commission préparatoire du Conseil national. Ses travaux devraient, sauf imprévus, être terminés pour la fin de cette année. La parole sera ensuite donnée aux Chambres fédérales.

Pour l'instant, nous tenons à faire entendre un autre son de cloche, soit l'avis d'un établissement spécialisé dans le crédit personnel ou de consommation. Voici quelques extraits du rapport de gestion sur l'exercice 1978/79, bouclé au 30 juin 1979. Nous précisons qu'il s'agit de plusieurs passages du chapitre « Le droit au crédit privé — existe-t-il toujours? » dudit rapport.

«... Le Conseil fédéral a proposé, dans son message du 12 juin 1978, un projet de loi sur le crédit à la consommation. On se propose de remplacer, au moyen des normes qui y seront stipulées, les ordonnances cantonales sur les prêts existantes et de contribuer à réaliser la protection sociale récla-

mée par les organisations de protection des consommateurs.

Pour autant qu'une telle loi opère une unification des différentes ordonnances et qu'elle établisse les règles du déroulement des affaires de crédit dans un esprit de confiance réciproque l'établissement d'une législation fédérale unifiée devrait être en principe salué avec satisfaction.

Mais à l'heure qu'il est, il existe un projet de loi qui nie les faits et qui empiète de façon sensible sur la liberté contractuelle et sur la liberté de décision des consommateurs. Il ne correspond donc ni aux besoins des utilisateurs, ni à ceux des banques exerçant leur activité dans ce secteur. Sous le couvert d'une soi-disant protection sociale, on a mis en place des dispositions légales qui compromettent l'existence d'un service bien ordonné de crédit aux consommateurs, car l'octroi de crédits selon des critères basés sur l'économie privée devient désormais impossible.

... Le 20.12.1972, dans une période d'inflation menaçante, est entrée en vigueur la Résolution fédérale urgente dans le domaine du crédit, qui prévoyait une croissance annuelle de 6% des crédits octroyés dans le pays. En outre, l'Ordonnance sur le petit crédit et les ventes à tempérament prise le 10.1.1973 prévoyait les aggravations supplémentaires suivantes:

- la limitation de la durée maximale des crédits à 15 mois
- l'interdiction d'octroyer un nouveau crédit tant qu'il y en avait un en cours

but, était banni. En considérant que la tendance actuelle tend vers un état social, on pourrait s'attendre à ce que la mise à disposition de capitaux aux consommateurs ne suscite aucune discussion. Cela est d'autant plus incompréhensible que le projet de loi soumis ignore sensiblement ce droit légitime. *Il faut souligner en plus que le crédit à la consommation remplit une fonction sociale très importante.* Il égalise les disparités entre les différentes classes de revenus et favorise la vie en commun de larges couches de la population. »

(Les passages mis en italique l'ont été par nous. Réd.)

Evidemment, le point de vue de cet établissement peut être considéré com-

me entaché de partialité, puisque les deux tiers environ de ses actifs sont composés d'avances et de prêts à terme fixe, *en blanc*. En revanche, on ne pourra guère lui faire le reproche de ne pas connaître le dossier crédit en blanc, crédit de consommation, ce dernier étant l'un de ses secteurs d'activité de prédilection. Sa direction parle donc en connaissance de cause.

Il est inutile de vouloir nier, dans les temps présents, que l'accès à un crédit de consommation, à un crédit personnel plus large et plus libéral, rend à celui qui l'utilise à bon escient d'indiscutables services. Il serait regrettable que quelques arbres rabougris masquent la grande partie saine de la forêt.

— pp —

La rubrique des gérantes et des gérants

Divergences lors de l'octroi d'un prêt hypothécaire de second rang

M. X nous soumet le cas suivant :

« Des divergences sont apparues au sein de notre comité de direction à propos de la limite maximale pour les prêts hypothécaires de second rang. A l'article 18 du règlement d'administration, il est précisé que des hypothèques de rang postérieur peuvent être accordées, suivant la garantie complémentaire offerte, jusqu'à 80% de la valeur vénale établie par le comité. Nous pensions octroyer, pour une maison familiale, un crédit de 65% en première hypothèque et un supplément en deuxième rang, mais sans garantie spéciale. Cette proposition a donné lieu à une large et vive discussion. Un terrain d'entente n'ayant pas pu être trouvé, j'ai été chargé de solliciter l'arbitrage de l'Union suisse.

Pour illustrer cette demande, je citerai encore quelques chiffres (que nous avons modifiés afin de ne trahir personne — réd.). L'emprunteur désire construire une maison familiale devisée fr. 180 000.—, sur un terrain dont la taxe cadastrale, dans la règle très modeste dans notre canton, est de fr. 22 500.—. Il sollicite un crédit de fr. 145 000.— et offre en garantie l'hypothèque en 1er rang sur son futur bâtiment, plus une autre propriété de 1000 m² environ, franche de toute charge, d'une valeur marchande de fr. 30.— au m², donc de fr. 30 000.—.

Nous pensions traiter ce cas de la façon suivante :

Hypothèque 1er rang :	
65 % du devis	
(fr. 180 000.—)	fr. 117 000.—
+ 50 % environ de la	
valeur vénale de la	
seconde propriété	fr. 15 000.—
	fr. 132 000.—
Hypothèque 2e rang	
sans garantie	
complémentaire	fr. 13 000.—
Soit au total	fr. 145 000.—

Cette façon de procéder est-elle conforme à la pratique courante? Veuillez aussi nous faire savoir si la valeur du terrain recevant la construction peut être ajoutée au devis du bâtiment, établi par l'architecte? ».

Nous avons l'impression que plusieurs malentendus ont pour le moins faussé la direction prise par ce débat au départ déjà. Aussi, nous semble-t-il indiqué de reprendre l'un après l'autre quelques points importants.

En règle générale, la valeur réelle (pour autant que le prix d'achat exigé n'ait pas visiblement été surfait) de la parcelle sur laquelle est construit un immeuble doit être incorporée dans le devis.

L'article 18 du règlement d'administration invoqué a donné lieu, de votre part, à une interprétation erronée. Nous en citerons les passages

Mémento

Voici la liste de nos collaborateurs réguliers :

Adresse : Signature :

MM.

H. Etienne DuBois, pasteur,
Saint-Gall DuBois

Géo Froidevaux, ancien
rédacteur du « Messenger »,
Boncourt/JU Fx

Francis Maillard
« La Chronique agricole »,
Marly/FR

Léon Oувray, professeur de
langue et de littérature
française, Saint-Gall Ov

Paul Pignat, instituteur,
Vouvry VS Pi

Roger Pitteloud,
professeur,
Chamoson VS
Roger Pitteloud

Roger Schindelholz,
directeur de l'Ecole
professionnelle commerciale,
Delémont/JU
Roger Schindelholz

J. Ant. Kissling, Dr en droit,
conseiller juridique
de l'Union suisse,
Saint-Gall Ki

Abbé Louis-Daniel de
Raemy, Corminbœuf FR
(traducteur des articles
de M. Kissling) - Rae -

La rédaction

pouvant s'appliquer à cette demande d'emprunt :

« Des hypothèques de rang postérieur peuvent être accordées suivant la valeur de la garantie complémentaire offerte. Cette dernière est-elle donnée sous forme de cautionnement solidaire, les charges totales ne devraient, dans la règle, pas dépasser 80% de la valeur vénale établie. En cas de cautionnement par une Coopérative de

cautionnement, celle-ci fixe la limite maximale d'avance».

Première constatation : en tout état de cause il n'est pas question d'accorder une hypothèque de second rang sans garantie complémentaire. Ensuite, le maximum de 80% est applicable lorsque la garantie complémentaire est donnée sous forme de cautionnement de personnes physiques. Des exceptions sont prévues lorsqu'il y a l'engagement d'une coopérative de cautionnement, la plupart de ces institutions allant aujourd'hui au-delà de cette limite, dans des cas déterminés, justifiés. Par ailleurs, la garantie complémentaire peut être donnée sous forme de nantissement de papiers-valeurs, pour lesquels on peut avancer jusqu'à 90 - 95% de leur valeur nominale, selon la qualité des débiteurs de ces papiers et la durée du placement (art. 20, lit, a, b et c du règlement).

Pour les crédits de construction, à la condition que les calculs aient été prudemment établis, on considère dans la règle le montant du devis, y compris la valeur réelle du terrain à bâtir, comme valeur vénale servant de base à l'établissement des actes ou titres de garantie.

Les bases de financement de cette construction se présenteront de la façon suivante :

Devis de l'architecte	fr. 180 000.—
Taxe cadastrale du terrain à bâtir (à défaut de la valeur vénale qui est sans doute supérieure) en admettant que celle-ci n'est pas comprise dans le montant de fr. 180 000.—	fr. 22 500.—
Coût total de la construction	fr. 202 500.—

On peut alors prévoir :

Une hypothèque de 1er rang à raison de 65% du coût total, selon devis	fr. 202 500.—	fr. 132 000.—
Une hypothèque de 1er rang également sur la seconde propriété de 1000 m ² taxée	fr. 30 000.—	
au maximum 50% = fr. 15 000.—, mais ici suffisent	fr. 13 000.—	
Montant sollicité par votre sociétaire	fr. 145 000.—	

Grâce à l'hypothèque de premier rang qui grèvera la seconde propriété de 1000 m², votre Caisse n'a pas besoin de prévoir un second rang sur le nouveau bâtiment. Nous tenons toutefois à préciser que, contrairement à ce que vous mentionnez dans votre

lettre, un prêt de second rang, même inférieur à 15% de la valeur vénale, ne peut en aucun cas être octroyé sans la fourniture, en plus de l'hypothèque, d'une garantie complémentaire suffisante, conforme aux dispositions réglementaires. — pp —

La diffusion du « Messenger Raiffeisen »

Conformément à l'article 9, lettre i des statuts de l'Union, les Caisses affiliées sont tenues de s'abonner aux organes de presse de l'Union, pour le nombre d'exemplaires fixé par le conseil d'administration. Cette obligation est actuellement de dix par centaine de coopérateurs ou fraction de centaine. En plus de cela, elles sont invitées à servir le journal à d'autres membres encore, à de fidèles clients et sympathisants.

Les instituts affiliés, dont le nombre d'abonnements dépasse 80% de l'effectif des coopérateurs, sont classés dans la catégorie de ceux qui offrent le journal sinon à tous du moins à la grande majorité de leurs adhérents.

Le tableau dressé durant les vacances d'été, et qui sert de pièce à l'appui pour le débit des abonnements, se présente, en 1979, de la façon suivante (entre parenthèses les chiffres de 1978)

6 430 abonnements obligatoires (6 310)
7 919 abonnements facultatifs (7 800)
120 abonnements privés, gratuits (130)
17 abonnements privés payants (15)
40 abonnements gratuits à l'étranger (41)
<u>14 526 abonnements au total</u> (14 296)

Les abonnements gratuits sont servis à des organisations similaires, à des membres des autorités de Suisse et

de l'étranger qui, de leur côté, mettent à notre disposition leur propre organe de presse, ainsi qu'au personnel de l'Union suisse.

Comparativement à 1978, l'augmentation du nombre de lecteurs figurant sur nos listes a progressé de 230 exemplaires seulement. Si le prix de l'abonnement obligatoire a subi une légère augmentation, celui de l'abonnement facultatif reste toujours modeste, soit de 8 francs, ce qui n'est certainement pas exagéré pour une collection de 11 numéros de 208 pages (en 1978).

Le nombre des Caisses qui servent le journal à la grande partie de leurs sociétaires a fléchi encore l'an dernier, soit de 38 à 29.

En voici la liste :

Fédération :	Nombre de Caisses :
Fribourg romand	2
Genève	5
Jura	7
Neuchâtel	7
Valais romand	2
Vaud	6
	<u>29</u>

Comme nous l'écrivions en 1977 déjà, nous serions heureux, au cours des prochains mois, de pouvoir enregistrer de belles augmentations du nombre des abonnés, ce qui non seulement témoignerait de l'intérêt porté à notre mensuel, mais permettrait aussi d'arrondir d'agréable façon nos recettes, la poursuite du but que nous nous sommes fixé exigeant inexorablement l'engagement d'un minimum de moyens financiers. — pp —

GRAFIPRESS

Av. de Longemalle 9
1020 Renens
Tél. (021) 35 62 63

Pour tous vos imprimés en noir ou couleur :



typo - offset - photocomposition



Nouvelles des Caisses affiliées Assemblées jubilaires

Develier

Une fête particulièrement réussie

Les manifestations qui ont marqué le cinquantenaire de la Caisse Raiffeisen ont connu le samedi, 16 juin 1979, un magnifique succès. Elles se sont déroulées dans la meilleure tradition villageoise qui veut que toute la population y soit associée, entourée d'une foule d'invités. On notait notamment la présence de MM. Roland Béguelin, président du Parlement de la République et Canton du Jura, Pierre Metthez, représentant de l'Union suisse, Louis Citherlet, vice-président de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen, ainsi que de Mlle Paulette Lapaire, de même que M. Albert Ackermann, président d'honneur de ladite Fédération. Sur le plan local, on remarquait la présence de MM. l'Abbé Georges Jeanbourquin, ancien gérant, de Robert Fleury, maire de la commune mixte de Develier, l'Abbé Yves Droux, révérend curé de Develier et Bourrignon, Mmes et MM. les représentants des autorités et des écoles. Les institutions sœurs de Boécourt, Courfaivre, Courtételle, Bourrignon, Courroux et Rebeuvelier, ainsi que la benjamine des Caisses Raiffeisen du Jura, qui venait de Tavannes, étaient également présentes, de même que les représentants des sociétés et groupements de Develier.

Un riche programme avait été mis sur pied à l'occasion de ce jubilé et les convives purent apprécier les productions de la Fanfare l'Avenir, des

sociétés de chant Sainte-Cécile, de gymnastique Fémina-Club et des enfants des degrés inférieurs.

Vendredi soir déjà, un office religieux à l'église paroissiale à la mémoire des membres défunts et, samedi à 9 h., une cérémonie du souvenir, présidée par M. Henri Bouvier, vice-président du Conseil de surveillance, marquèrent l'ouverture des fêtes du jubilé.

La 50^e assemblée générale annuelle

se déroula ensuite dès 9 h. 30 sous l'experte direction de M. Roland Chappuis, président du comité.

Avant de passer à son exposé, le président demanda à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire des membres disparus depuis la dernière réunion plénière en 1978. Puis il retraça brièvement l'activité de la Caisse au cours de l'exercice écoulé tout en se félicitant du résultat obtenu, puisqu'à ce jour, elle compte vingt-cinq nouveaux membres ce qui porte l'effectif total à 178 coopérateurs. M. Roland Chappuis brossa ensuite un tableau assez complet de la situation économique actuelle, compte tenu des déséquilibres qui subsistent sur le marché des capitaux et des faibles taux d'intérêt appliqués aujourd'hui.

Les comptes 1978

Présentés par M. Bernard Chappuis, gérant, ils font ressortir un

Jura



constant progrès, par rapport aux exercices écoulés, avec un roulement de fr. 11 840 310,65. Le montant de l'épargne s'élève à fr. 1 548 484,20, celui des intérêts débiteurs à fr. 175 421,05, les intérêts créanciers à fr. 84 213,85.

Le bénéfice de l'exercice 1978, de près de 10 000 francs, compte tenu d'un versement de 5 000 francs au fonds du jubilé, porte les réserves à la somme de 140 585 francs.

Au terme de la présentation des comptes, c'est M. Henri Bouvier, vice-président du conseil de surveillance, qui, en l'absence du président, M. Roger Gigon, recommande l'approbation des comptes annuels. Il fait voter les résolutions y relatives, qui recueillent l'unanimité des membres présents.

Rondement menée, l'assemblée fut levée vers 10 h. 30 déjà pour permettre aux participants de suivre dans la joie le riche programme de cette journée.

Concert apéritif et banquet

Le temps quelque peu maussade n'enleva rien à l'ambiance amicale et détendue qui régnait dès le matin. Au contraire, c'est dans la joie et la bonne humeur que membres et invités se retrouvèrent dans le hall d'entrée du nouveau complexe scolaire, pour un apéritif agrémenté par les productions de la fanfare l'Avenir, placée sous la direction de M. Henri Simon.

M. Jean-Marie Chèvre, présentateur officiel de cette manifestation du

jubilé, apporta le salut du comité d'organisation. Puis, les convives prirent place dans la salle de gymnastique magnifiquement décorée pour le banquet officiel et la suite du programme.

Dès lors, tout se déroula à un rythme soutenu, fait de chant, de musique et de danse, dans un ordre parfait. La société de chant « Sainte-Cécile », placée sous la direction de M. Fernand Chappuis, ouvrit d'abord les feux. Elle fut suivie de M. Bernard Chappuis, gérant de la Caisse, qui apporta son salut et ses souhaits de bienvenue aux nombreux convives et invités, et salua tour à tour les nombreuses personnalités présentes, déjà citées. M. Chappuis remercia en particulier les responsables de la décoration, Mlle Madeleine Chappuis et Mme Michèle Simon, ainsi que leurs collaborateurs, Mme Marie-Rose Fré-sard, maîtresse d'ouvrages et M. Jean-François Rossé, maître de travaux manuels, ainsi que leurs élèves.

Un service impeccable présidait à la desserte des tables et le repas préparé par le maître queux Charly Chappuis fut agrémenté par les productions de la fanfare l'Avenir, l'allocution de M. Roland Chappuis, président du comité de direction, dont il est membre depuis 25 ans, de M. Pierre Metthez, représentant de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen. Pour sa part, M. Roland Chappuis fit un historique très fouillé du passé du charmant village et de la Caisse Raiffeisen ; il rappela la fondation de la banque locale le 3 février 1929 et fournit une foule de détails sur l'institution qu'il préside, sur son évolution au cours d'un demi-siècle de vie. Il cita notamment le nom des trente trois membres fondateurs dont six étaient dans la salle : MM. Marcel Chappuis, Joseph Kaufmann, Emile Monnin, Marcel Nusbaumer, Adrien Ory et Henri Saucy, qui tous furent vivement applaudis.

M. Pierre Metthez apporta le message de l'Union suisse à la banque locale pour laquelle il forma les vœux les meilleurs avant de lui remettre une attention particulière tout comme à MM. Roland Chappuis et Vital Ory, qui fêtaient leurs 25 ans d'activité au sein du comité de direction. Vers 14 h., les enfants des classes de Milles Mezzi et Schaffner (1re et 2e année) interprétèrent un chant plein de rythme et de fraîcheur puis, il appartint à M. Roland Béguelin, président du Parlement de la République et Canton du Jura de s'exprimer au nom des autorités cantonales jurassiennes. L'orateur transmit tout d'abord le

salut du gouvernement jurassien aux membres de l'institution jubilaire, dont il souligna les mérites et l'heureux développement. M. Béguelin rappela la volonté des Jurassiens de s'administrer eux-mêmes en favorisant une croissance à même de conserver au Jura sa jeunesse à une époque où les grands courants économiques échappent parfois aux états. C'est par des vœux adressés en termes chaleureux que le président du Parlement jurassien mit un terme à son allocution.

L'heure de la reconnaissance avait sonné et c'est à M. Henri Bouvier qu'incomba la tâche de remettre une attention aux membres fondateurs encore présents ainsi qu'aux Raiffeisenistes ayant 25 ans de sociétariat avec les charges, les joies et tout ce que cela implique de souvenirs et d'amis disparus, à l'instant où l'on reçoit une attention sous les applaudissements d'une salle.

Pupillettes placées sous la direction de Mme Béatrice Lüthy et société de chant apportent avec « Ma Baker » et « Chansons des belles vacances » une note à la fois de jeunesse, d'humour et de fantaisie avant la remise des prix, par M. Roland Chappuis, aux lauréats des concours d'histoire et de dessins organisés dans les écoles à l'occasion de ce cinquantième.

Vœux des institutions sœurs et de la commune

A l'heure du café, Thierry Schlüchter, virtuose à l'accordéon, champion jurassien, interpréta des morceaux de choix, précédant une production de Fémina-gymn.

Puis, tour à tour, ce sont les représentants des Caisses Raiffeisen voisines ou amies qui prirent la parole et apportèrent vœux et souhaits les meilleurs, et comblèrent la Caisse jubilaire de cadeaux fort remarquables.

M. Robert Fleury, maire, mit un terme à la partie oratoire de cette journée mémorable. Il rappela tout d'abord la genèse des Caisses Raiffeisen, voilà un peu plus d'un siècle, avant d'en venir à la création d'une telle institution à Develier en 1929. M. Fleury souligna l'apport considérable de l'institut local au développement de la commune ; il termina par les vœux des autorités et de toute la population, pour un avenir prospère et générateur de développement et de bien-être. Un tableau d'André Bréchet « Aube givrée » fut alors remis au nom de la commune mixte de Develier à la Caisse Raiffeisen, en témoignage de reconnaissance et d'encouragement.

Il était près de 17 h. lorsque la fanfare l'« Avenir » reprit les devants de la scène pour mettre un terme en musique aux manifestations du cinquantième, après que M. Jean-Marie Chèvre eut, une fois encore, remercié, au nom des organisateurs, tous les participants à ce jubilé.

Rebeuvelier

La Caisse Raiffeisen de Rebeuvelier a célébré dans la joie la cinquantième année de son existence. Les invités se retrouvèrent d'abord à l'église et rendirent hommage aux membres disparus. Ensuite, c'est à la salle communale, nouvellement restaurée et occupée pour la première fois, que la société avait convié toute la population et ses invités à prendre l'apéritif.

Il appartenait à M. Gérard Eggen-schwiler, président du comité de direction, de saluer bon nombre d'invités. Parmi ceux-ci, il convient de citer M. Pierre-Alain Beuchat, représentant de l'Union suisse, M. Armand Guélat, délégué de la fédération jurassienne, M. Albert Ackermann, ancien président de la même fédération, le Père Marie-Bernard, desservant de la paroisse, les autorités communales et paroissiales ainsi que les représentants des Caisses voisines de Courrendlin, Vicques, Courroux et Vermes. Durant ces instants passés autour du verre de l'amitié, M. Sauthier, l'accordéoniste bien connu, et ses élèves du village donnèrent un concert fort apprécié.

La partie officielle

C'est dans un restaurant de la localité que se déroula le banquet au cours duquel plusieurs allocutions furent prononcées. M. Bernard Oberli, le gérant actuel, développa d'une manière très fouillée l'histoire des cinquante années d'existence de la banque locale. Le 18 mars 1929, l'abbé Juillerat, curé de Rebeuvelier, invitait les personnes intéressées à fonder une Caisse Raiffeisen à une assemblée au cours de laquelle l'abbé Montavon, de Boécourt, et Léon Membrez, instituteur à Courtételle, expliquèrent le but et l'utilité d'une telle institution. Dix-neuf personnes donnèrent d'emblée leur adhésion. Les débuts furent difficiles, les résultats modestes, puisque après une année d'activité, on bouclait les comptes par un bénéfice de fr. 2,30. En 1941, le bilan atteignait 50 000.— francs, 122 000 dix ans plus tard, 460 000 en 1970 et 1 150 000 francs à fin 1978. Les dépôts d'épargne accusèrent également une courbe ascendante aussi prononcée. Il est à noter que les personnes qui, au cours du demi-siècle d'existence de la

Caisse, firent partie des organes dirigeants, se sont dévouées durant de longues périodes. M. Oberli, par exemple, n'a eu que deux prédécesseurs dans la fonction de gérant. Il conclut en se félicitant de l'évolution du nombre des membres et en rappelant les immenses services rendus à bien des habitants. La Caisse locale comptait vingt-neuf membres en 1970, septante-sept aujourd'hui; bel essor dont les personnes dirigeantes peuvent être félicitées.

Il appartient ensuite à M. Marius Schaller, maire, d'apporter le salut des autorités. Après un historique du village, il se plut à relever la présence de tous les membres de l'exécutif, puisque tous font partie de la Caisse.

Le secrétaire, M. Edmond Charmillot, donna lecture de la liste des membres fidèles ayant accompli plus de vingt-cinq années de sociétariat, et leur remit un cadeau-souvenir. Il s'agit de MM. Joseph Bendit, Amédée Schaller, Camille Schaller, Roger Charmillot, Jules Schaller, Germain Schaller et Gérard Eggenschwiler.

Après le message de plusieurs invités, place fut faite à la danse et la fête battit son plein jusque tard dans la nuit.

Pensée

Il faut devenir vieux de bonne heure pour rester vieux longtemps.

Caton le Censeur

Quelques vœux de la clientèle de nos Caisses Raiffeisen

L'amélioration constante de la bonne renommée de nos Caisses Raiffeisen est l'une des principales préoccupations des membres des comités, des gérantes et des gérants. Pour atteindre ce but, ils vouent une attention toute spéciale à une publicité sélective, à l'aménagement de locaux agréables, à la fixation d'heures d'ouverture tenant bien compte des besoins de la population de leur rayon d'activité. En plus de cela, ils s'ingénient à traiter la clientèle avec toute l'amabilité et la prévenance qui lui sont dues, même lorsqu'une opération bancaire ne contribue pas à l'accroissement de la somme du bilan.

Nous savons que ces conditions sont remplies par la plupart de nos institutions affiliées, que celles-ci sont aujourd'hui en mesure d'offrir des prestations de service qualitativement équivalentes de celles des établissements concurrents pour des opérations bancaires de même nature.

Nous sommes cependant d'avis que les dirigeants de chaque Caisse doivent examiner toujours très attentivement les remarques, constatations, voire les critiques dont notre mouve-

ment, pris dans son ensemble, peut être l'objet, ne serait-ce que pour s'assurer que leur propre institution ne fait pas partie du groupe de celles qui ont provoqué ces appréciations. Un examen de conscience périodique n'a jamais nui à personne, bien au contraire. Il incitera plutôt à prendre les dispositions utiles en vue d'améliorer constamment la gérance de la coopérative locale d'épargne et de crédit.

Il y a quelque temps déjà, une personne exerçant alternativement les fonctions de conseiller, comptable et censeur de sociétés et associations de communes rurales dressa, à notre intention, la liste des doléances récoltées au cours de ses déplacements, dans un rayon d'activité relativement étendu et desservi par un nombre important de Caisses Raiffeisen. L'entretien qu'il eut avec des représentants de notre mouvement confirma qu'il ne s'agissait pas, en l'occurrence, de critiques stériles, mais de réflexions émanant d'un homme qui connaît et apprécie nos institutions. Il est animé du désir de rendre service, non pas en reprenant à son



AP-37

compte racontars et bobards, mais en nous transmettant les desiderata de clients dont l'attachement et la fidélité à notre cause ne sauraient être mis en doute.

Nous en avons fait un petit résumé à l'intention des dirigeants de toutes nos Caisses romandes.

Les heures d'ouverture seront non seulement affichées... elles doivent encore être « tenues »

Les institutions dotées de locaux indépendants et gérées par des professionnels ne sont pas touchées par cette première observation. Guichets et bureaux sont ouverts aux heures convenues et le personnel est présent. La situation est différente auprès de petites et moyennes coopératives d'épargne et de crédit. En principe, on peut « en tout temps » avoir recours aux bons offices du gérant, pour autant qu'on ait la bonne aubaine de le trouver chez lui. Assez souvent — nous dit-on — lorsqu'un client se présente à la Caisse, il est absent, pour un motif plausible et justifié. Aucun membre de la famille n'est en mesure de le remplacer, solution louable en soi, qui assure le respect strict du secret professionnel. A l'époque des paiements sans numéraire, des comptes de virements, salaires et autres, il serait toutefois souhaitable que les gérants s'organisent de façon à ce que le client ne soit pas obligé de revenir une deuxième ou une troisième fois. Il est préférable de fixer, au besoin, un nombre d'heures de présence plus restreint (par ex. 3 soirs par semaine, de 17 à 19 heures), mais d'avoir alors des heures d'ouverture durant lesquelles le gérant sera présent, à l'entière disposition de la clientèle. Nos boursiers sont tous très occupés, très chargés, nous le savons, mais... la plupart de leurs clients se trouvent dans la même situation.

Prompte transmission de bonifications ou paiements faits par des tiers

Notre homme de confiance nous prie de relever que les plaintes à ce sujet sont faites par des clients de plusieurs Caisses affiliées de cette région du pays. Un versement postal, une bonification par giro bancaire, feront l'objet d'un avis de crédit qui sera adressé immédiatement aux bénéficiaires, si possible le jour de la

réception du montant. Peuvent faire exception à cette règle — et pour autant que cela ait été expressément arrêté d'entente avec le titulaire du compte — les paiements de salaires qui interviennent généralement à dates fixes. Nous recommandons aussi d'établir sans délai les avis de débit pour les chèques tirés sur la Caisse Raiffeisen. Nous savons qu'au nom de la sacro-sainte rationalisation, la plupart des banques ont renoncé à l'établissement de ces avis. Souvenons-nous, à ce propos, des avantages invoqués à l'époque, lorsque nous nous efforcions de vulgariser le compte courant à la Caisse Raiffeisen : « Les carnets ou les extraits semestriels de comptes font, en quelque sorte, partie intégrante de la comptabilité de nos clients et facilitent la tenue de leurs comptes. » Ces avis ont été, au cours des dernières années, sinon abolis, du moins réduits à leur plus simple expression. Ils mentionnaient autrefois le numéro du chèque et le nom du bénéficiaire. Dans bien des cas on n'y trouve plus, aujourd'hui, que le numéro de la coupure concernée. Une telle pièce ne saurait normalement être reconnue comme une « partie intégrante » de la comptabilité. Chaque avis, chaque extrait semestriel ou annuel de compte doivent être complets, rappeler immédiatement de quelle opération précise il s'agit en l'occurrence, sans recherches fastidieuses pour le client. Ne l'oublions pas : *pour lui aussi* « Le temps c'est de l'argent ».

Ce sont là de modestes prestations de service à grand rendement, de ces petits « surplus » qui, dans le passé, ont contribué de notable façon à gagner les faveurs du public et ont permis à nos Caisses de s'affirmer, en dépit de la forte concurrence des autres établissements bancaires du pays. Ces petits services, rendus gratuitement, seront toujours nos meilleurs supports publicitaires.

Le chèque « Raiffeisen »... cet inconnu ?

Notre interlocuteur nous fit remarquer que, dans les régions où il exerce son activité, il avait dû constater, non sans un certain étonnement, que l'utilisation du chèque « Raiffeisen » était plutôt rare, pour ne pas dire nulle. Nous savions déjà que la vogue du chèque bancaire varie

fortement d'une région à l'autre, parfois même d'une commune à l'autre, ce moyen de paiement étant fréquemment considéré comme rationnel pour les opérations d'un certain volume seulement. La suppression de la commission, déduite autrefois lors de l'encaissement au comptant de chèques tirés sur un établissement tiers, n'a pas donné les résultats que l'on en escomptait. Si l'on ajoute que, fréquemment, le commerçant et l'artisan font inscrire la contre-valeur de ces coupures au crédit de leur compte bancaire, l'abolition de cette commission d'encaissement est partiellement inopérante. En effet, lors d'un retrait partiel ultérieur, ou total, du montant crédité, le client s'apercevra, en examinant le prochain extrait de compte, que ces sommes aussi ont été soumises à la commission calculée sur le doit. Donc, indirectement, l'encaissement sous cette forme n'intervient pas sans retenue. Veut-on assurer le paiement comptant des chèques, l'envoi au bénéficiaire devra être fait sous pli chargé, accompagné d'une lettre ou, tout au moins, d'un bordereau. Le virement postal, en revanche, ne cause aucun frais. On rétorquera que ce compte ne rapporte aucun intérêt. Nos commerçants et artisans le savent, eux aussi, et n'y laissent pas, en quelque sorte en chômage, des sommes dont ils n'ont pas besoin à brève échéance. Donc, ici, en ce qui concerne les frais et les commodités : un à zéro pour le chèque postal. Quelques mots, tout au plus deux ou trois lignes, au dos du bulletin de virement, suffisent. On peut minimiser ces petits avantages et facilités, ils n'en sont pas moins réels.

Et pour terminer, non pas une assertion ou une accusation, mais une simple question :

Le secret bancaire est-il toujours respecté dans nos Caisses Raiffeisen ?

Nous connaissons les ragots, répandus ici et là dans nos communes rurales, inspirés presque toujours par des accusateurs qui ne sont pas très délicats sur le choix des moyens et qui savent se tenir sagement à l'arrière-plan, pouvant compter sur le zèle de confrères ou de commères qui aiment se mettre en évidence. « Nous n'avons pas dit cela », « On ne nous a pas compris », et même « Jamais, je n'ai affirmé pareille chose », se-

ront leurs réponses les plus courantes en cas de réaction de personnes ou d'institutions attaquées. Il est donc difficile, pour ne pas dire impossible, d'intervenir avec quelque chance de succès, les plaignants sachant, en cas de parade, s'effacer avec une adresse et une vélocité dignes d'une meilleure cause.

En revanche, nous prenons les choses très au sérieux lorsque sont avancés des faits — ou de prétendus faits — précis. Par exemple : A la Caisse de X., M. Y., membre du comité, l'épouse du gérant ou qui sais-je, n'ont pas observé le secret qui leur est imposé. Nous sommes tenus d'aller au fond des choses. Pour ce faire, nous devons :

— exiger du plaignant noms, dates et faits concrets ;

— obtenir de sa part l'autorisation de le citer, sinon comme plaignant, du moins comme référence ou comme témoin.

A ce stade déjà, les premiers propos sont singulièrement adoucis, ou ramenés à d'innocentes proportions, apparemment du moins :

— prendre immédiatement contact avec la Caisse concernée, au besoin convoquer les personnes incriminées et les comités locaux.

De tels cas, fort rares jusqu'ici à notre connaissance, ont pour ainsi dire tous dévoilé ceci : les bruits qui circulaient avaient été presque toujours répandus par les intéressés eux-mêmes, par exemple par un débiteur déçu, ou amplifiés par des intermédiaires brûlant du désir de divulguer des découvertes percutantes. Une Caisse accusée de ne pas respecter le secret bancaire doit réagir rapidement, exiger des preuves, au besoin ouvrir une enquête.

* * *

Nous espérons que ces lignes inciteront les membres des organes de nos Caisses, les gérantes et les gérants à redoubler d'efforts afin d'enjoliver sans cesse l'image de marque des institutions qu'ils servent avec autant de zèle que de dévouement.

- pp -

Enthousiasme

Rien de grand ne se fit jamais sans enthousiasme.

R. W. Emerson

Distinction offerte par l'Union suisse aux membres des conseils, aux gérantes et aux gérants en fonction depuis 25 ans

Nous prions les Caisses affiliées de nous communiquer *quatre semaines avant l'assemblée générale* les noms, prénoms ainsi que la *fonction actuelle* des dirigeants qui ont droit à cette attention. Ne pas oublier de nous indiquer aussi la date de l'assemblée générale.

Voici un exemple qui nous permettra d'exécuter rapidement les ordres que nous recevrons :

*Caisse Raiffeisen de Riantmont
Bénéficiaires de la distinction remise par
l'Union suisse après vingt-cinq ans d'activité :*

- 1) Jean Bolomey, gérant depuis 1955,
- 2) Louis Carrette, nommé membre du conseil de surveillance en 1955, puis membre du comité de direction en 1962 et vice-président en 1964.

Nous rappelons aux gérantes et aux gérants qui nous transmettent leur commande en dernière minute que nous devons avoir recours aux services d'un graveur.

Donc, Mesdames et Messieurs :
écrivez-nous à temps s.v.p.

— pp —

La « nique » au chèque bancaire traditionnel

Après le chèque postal payable à domicile, par le facteur, moyennant un simple préavis téléphonique, voici maintenant le *chèque Migros* présenté d'alléchante façon sous le titre

« *La Banque vient au client...* »

dans les pages d'annonces « Migros » paraissant régulièrement dans de nombreux journaux du pays. En voici un résumé :

... La Banque Migros ne dispose que de quatorze filiales en Suisse. Afin de servir encore mieux les clients avec les plus importantes prestations de service d'une banque, sans devoir ouvrir trop de nouvelles agences, la Banque Migros a introduit le chèque Migros.

...Le chèque Migros est émis pour un montant unique de 100 francs. Sans l'obligation de faire des achats, il permet de prélever de l'argent liquide dans plus de 5000 points de vente Migros, notamment dans tous les magasins Migros, auprès des agences Hotelplan, Secura et Ex Libris, auprès des Banques Migros, dans les restaurants Migros, dans les Do it yourself et les magasins de fleurs Migros. Et même, la Banque Migros arrive devant votre porte : en effet, les chèques Migros peuvent être échangés dans les 117 camions-magasins Migros qui font halte à quelque 3800 endroits. Par ailleurs, les 200 stations d'essence Migrol acceptent le chèque Migros jusque tard dans la nuit, ainsi que le samedi et le dimanche.

Bien entendu, les marchandises achetées et les prestations de service peuvent être payées au moyen du chèque Migros. Toute personne qui possède un compte salaire / compte privé auprès de la Banque Migros peut utiliser ce chèque.

Bien que ce nouveau chèque empiète certainement sur le domaine d'activité des banques, il serait oiseux de vouloir entretenir une polémique sur ce sujet avec l'entreprise générale Migros. Il est émis par la banque du même nom, donc par une entreprise bancaire à part entière, auprès de la-

quelle le bénéficiaire de cette nouvelle prestation de service devra ouvrir un compte salaire ou un compte privé. Tout au plus, peut-on relever que, d'un côté, on met en évidence le nombre modeste de filiales en Suisse, ce qui fait « bien » à une époque où il est de bon ton de déplorer l'extension constante des points de contact de nos banques, de l'autre on incite en quelque sorte le public à élargir au besoin le nombre des relations bancaires. Quoiqu'il en soit, ce chèque Migros rendra d'excellents services aux personnes qui sauront l'utiliser à bon escient. Nous n'en doutons pas.

En dépit de la surprise causée par cette nouvelle réalisation d'un groupement dynamique, rien ne sert de se lamenter. Tout au plus cette ouverture devrait-elle inciter le monde bancaire à rechercher une parade efficace...

Et ceci intéressera nos instituts Raiffeisen aussi. Contrairement à ce que prétendent certains concurrents, un peu jaloux sur les bords, le client peut encaisser son ou ses chèques Migros sans être obligé pour autant de faire le plus petit achat. Ainsi, il peut le samedi matin toucher 100 francs au camion-magasin M de son quartier périphérique et, l'après-midi, faire ses emplettes dans un commerce du centre de la ville ou dans un super-marché concurrent. Avantage, commodité qu'il serait vain de vouloir nier.

L'avenir nous dira si les « grands argentiers » des familles suisses apprécient cette nouvelle forme d'approvisionnement en numéraire. — pp —

Promotion de fin d'année à l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Dans sa séance des 12/13 novembre 1979, le conseil d'administration a ratifié les nominations suivantes :

Administration centrale

Fondé de pouvoir

M. Alfred Feusi, chef du service du matériel, de la publicité et de la propagande.

Mandataire commercial

M. Henri A. Seiler, traducteur

Banque centrale

Fondés de pouvoir

MM. Werner Hedinger, service des crédits

Oscar Peier, caissier principal

Hugo Wyss, service des crédits

Mandataires commerciaux

MM. Jean-Pierre Boos, portefeuille

Roland Eilinger, service mécanographique

Office de révision (Les réviseurs)

Fondé de pouvoir

M. Jean Klaus

Mandataires commerciaux

MM. Roger Baechler

Jean-Daniel Rossier

Erwin Schneider

Service d'inspection interne de la banque centrale

La signature complète (conjointement à deux) a été conférée à :

M. Théo Stadelmann.

La rédaction du «Messenger Raiffeisen» s'associe à la direction de l'Union pour présenter aux nouveaux promus ses félicitations et ses vœux de succès dans leurs importantes fonctions.

— pp —

Le coin du français

Avoir affaire, avoir à faire... etc.

On me demande s'il y a une différence entre *avoir affaire...* et *avoir à faire...* Ces deux expressions ont le même sens mais *avoir affaire* est la plus courante: «tu auras affaire à moi, il n'a pas affaire à un sot». Selon l'Office de la Langue française, *avoir à faire* serait également correct dans tous les cas. (Notons cependant que, dans ce dernier cas, on dira «avoir à faire avec qqn»). Quand il y a un complément direct, seule l'expression *à faire* est correcte: «j'ai encore une visite à faire (ou «à faire une visite»), il n'a qu'à faire son devoir».

Un lecteur du Messenger me prie de rappeler l'accord de «tout». *Tout*

adverbe (= tout à fait) est invariable, excepté s'il est placé devant un adjectif féminin commençant par une consonne ou *h* aspiré. On écrira donc «ces garçons sont *tout* mouillés, cette jeune fille est *tout* étonnée, ma vieille tante était *tout* heureuse», mais «ma sœur est *toute* mouillée, notre voisine est *toute* honteuse».

A noter encore que «tout» accompagnant *autre* est variable s'il est adjectif et synonyme de *chaque*, et *n'importe quel*: «parlez-moi de *toute* autre chose, *toute* autre personne l'eût compris»; mais, dans le sens de *tout à fait*, il est adverbe et invariable: «on a parlé de *tout* autre chose, il présente de *tout* autres caractères, je vous demande *tout* autre chose».

Une fois de plus, un journaliste commet un grossier contresens — déjà critiqué dans le Messenger — en utilisant l'expression *n'être pas sans ignorer*. «Vous n'êtes pas sans ignorer»

signifie «vous ignorez» et non pas «vous n'ignorez pas». Donc quand ce brave journaliste écrit: «nos fidèles lecteurs ne sont pas sans ignorer que notre journal s'efforce et s'efforcera toujours de rester objectif», il affirme exactement le contraire de ce qu'il voulait dire. En effet, sa phrase signifie «nos lecteurs ignorent que notre journal...». Ce n'est certainement pas ce qu'il pensait. Il aurait fallu dire «nos lecteurs ne sont pas sans savoir que...» ou encore plus simplement «nos lecteurs savent que...».

Signalons encore pour terminer la différence qu'il y a entre *criant* et *criard*. «Criaire» signifie «très visible, manifeste»: «criard» qui crie beaucoup, désagréable, choquant». On dira «une injustice criante, une vérité criante, un portrait criant de vérité», mais «un enfant criard, une voix criarde, des couleurs criardes».

Ov

47^e rapport annuel de l'Oeuvre suisse des lectures pour la jeunesse

Adapté aux goûts des enfants, moderne, à la portée de toutes les bourses

Que nous apprend ce rapport sur les activités de notre grande maison d'édition populaire pour la jeunesse? La réalisation de bonnes idées et de nouveautés. En 1978, la bibliographie des publications en langue allemande, la «SJW-Palette», a paru pour la première fois avec des illustrations en couleurs. Sont également des nouveautés: la publication de trois catalogues avec brochures selon la langue, l'affiche en couleurs pour le degré supérieur. En ce qui concerne le programme d'édition, l'accent a été mis sur les points suivants:

— MM. Manz, Steiger et Brechbühl ont écrit pour la première fois pour l'OSL;

— la série de cahiers pratiques destinés aux degrés inférieurs et moyens a eu beaucoup de succès. C'est dans cette série qu'a paru la brochure «Im Spital», le best-seller de 1978;

— la série «Regards sur le monde» (auparavant «Voyages et aventures») fournira davantage d'informations directes sur les pays du tiers-monde en lieu et place des récits des voyages traditionnels.

Comment ce nouveau départ se traduit-il en chiffres?

Total des publications dans les quatre langues pour 1978: 37 titres plus 7 réimpressions.

Tirage des nouveautés: 426 879 exemplaires (517 955 en 1977).

Vente: au cours de l'exercice 900 345 brochures ont été vendues dans les quatre langues (800 044 en 1977) plus 13 241 volumes reliés (20 591 en 1977).

Pour pouvoir continuer à offrir des publications intéressantes à la portée de toutes les bourses, l'OSL a besoin d'un appui financier. Au cours de 1978 l'OSL a bénéficié de nombreuses contributions: du Don suisse de la Fête nationale, de la Fédération des coopératives Migros, de la Confédération, des cantons et des communes, de la fondation Pro Helvetia. Ces contributions sont l'expression indirecte de la réputation dont jouissent les activités de l'OSL. Le rapport annuel ne peut malheureusement pas exprimer en chiffres l'engagement inlassable des collaborateurs qui assurent la vente dans toute la Suisse.

Le 47^e rapport annuel rend compte de l'élan qui permet à cette œuvre si appréciée de tous de prendre un nouveau départ. Le but de l'OSL pour 1978 était de s'adresser aux jeunes et de les enthousiasmer en élaborant un programme d'édition prometteur. Le rapport annuel prouve que ce but a été atteint grâce à des publications adaptées au goût de l'enfant, modernes et à la portée de toutes les bourses.

W.K.